

# Les ouvrages fortifiés de la première guerre mondiale : le Champ de bataille des Weppes - dossier de présentation

## Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005044

Date de l'enquête initiale : 2012

Date(s) de rédaction : 2015

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale

## Désignation

Aires d'études : Métropole européenne de Lille, Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, Communauté de communes Flandre Lys, Communauté de communes Pévèle-Carembault

## Présentation

### Le champ de bataille des Weppes

La zone d'occupation de la 6<sup>e</sup> armée, restée quasi inchangée jusque la fin de la guerre et couvrant les communes d'Aubers et de Fromelles, théâtres d'âpres et meurtrières batailles en 1915 et 1916 et dont les vestiges, avec ceux d'Illies, sont notoirement connus des amateurs de fortifications, s'est vite imposée comme limite de l'étude. Par cet ancrage géographique commandé par la guerre de position, le pays des Weppes s'est révélé, au travers de ses nombreux et riches vestiges, comme un véritable laboratoire d'une ingénierie de guerre en constante évolution tout au long du conflit.

### La méthodologie

A défaut d'archive ou de document cartographique spécifique, les photographies aériennes contemporaines, suffisamment précises, permettent de survoler le territoire de façon méthodique en se jouant du relief, de haies ou d'édifices qui occulteraient d'éventuels abris. Par ailleurs, Géoportail, site en ligne édité par l'Institut national de l'information géographique et forestière, met à la disposition de l'internaute un fonds de photographies aériennes anciennes (1930-2010) fort précieuses. Bien que de qualité et de couverture hétérogènes, elles révèlent des édifices aujourd'hui disparus ou simplement masqués. Une fois cette opération de repérage réalisé, chaque abris, ou supposé tel, est enregistré au sein d'un Système d'Informations géographique (espèce de porte-cartes informatique dans lequel les documents graphiques, se superposant exactement, permettent l'analyse croisée). Comme au jeu des points à relier, des lignes de force se dessinent petit à petit. Ce qui interpelle de prime abord, c'est l'extrême densité des abris allemands, le long d'une ligne passant par Fromelles, Aubers et Illies. Par ailleurs, en descendant de la crête vers l'est, d'autres éléments de défense allemands apparaissent, jusqu'au canal de la Deûle et légèrement au-delà. A l'ouest, il faut franchir la rivière des Laies, pour atteindre les lignes britanniques et rencontrer quelques rares édifices britanniques.

L'aire d'étude définie "en profondeur", c'est à dire des bases arrière jusqu'aux premières lignes, il convenait d'en poser les limites "nord-sud". Les positions de la 6<sup>e</sup> armée, commandée par prince héritier Rupprecht de Bavière nous fournirent ces limites. En effet, si lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, la 6<sup>e</sup> armée est stationnée en Lorraine, très vite elle va s'installer durablement dans le Nord de la France. Elle est alors constituée d'unités de l'armée bavaroise et de quelques unités prussiennes et participe aux batailles de Loos, d'Aubers et de Fromelles.

Le balisage sur l'ordinateur ainsi constitué, une confrontation avec les réalités du terrain s'impose avec son corolaire de difficultés liées au relief, à la végétation, aux clôtures, à l'état des sols, souvent détrempés ou en culture. Les abris sont parfois loin de tout chemin carrossable. Par ailleurs si sur la carte une certaine logique transparait, sur le terrain le sentiment est tout autre : la position des abris bétonnés déconcerte tandis que leur configuration ne renseigne souvent pas leur destination initiale. Outre les images aériennes tirées de Géoportail, les documents ramenés du Bayerisches Hauptstaatsarchiv (Kriegsarchiv) à Munich, les canevas de tirs numérisés et mis en ligne par l'Université McMaster et les photographies aériennes britanniques de 1917 et 1918 numérisées par Imperial War Museum ont été très précieux.

## La logistique allemande

Le plan intitulé *Implantation des garnisons, voies d'acheminement et dépôts de matériel allemand* \*1s'appuie sur deux plans allemands du 20/07/1916 et du 30/07/1917. Il permet d'appréhender la manière dont les matériaux de construction parviennent aux différentes lignes de défenses de la 6e division de réserve bavaroise.

Le fret est tout d'abord acheminé au DPP (Division Pionnier Park) d'Haubourdin par trains et péniches. Situé au sud de Lille, à quelques kilomètres du front, Haubourdin est occupé par l'armée allemande dès le mois d'octobre 1914 et sert de base arrière aux troupes et officiers de la 6e armée, commandée par le prince Von Rupprecht. Il est à souligner qu'elle possédait alors une importante cimenterie sous licence "Portland" qui a pu, au moins dans un premier temps, alimenter en ciment les soldats allemands du Génie. Outre l'eau et le ciment, la fabrication du béton armé requiert également du gravier (acheminé par péniches de Belgique ou des Pays-Bas) et des tiges d'acier (pour le ferrailage) dont l'origine nous est inconnue.

A leur arrivée, les Allemands se sont logiquement appuyés sur les infrastructures en places : les canaux, le réseau de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, les routes, avant de déployer leurs propres infrastructures. Ils réquisitionnent également une voie de chemin de fer privée, la **Ligne Michon**, reliant Don à Fromelles. Créée en 1904 et longue de 18 km, elle permettait, durant la saison de production sucrière, d'acheminer des betteraves vers la sucrerie de Marquillies. Elle transportait également les pensionnaires des écoles alentours. Cette voie ferrée, qui innerve les Weppes et dont une partie du tronçon est située sur la ligne de crête est pain béni pour l'envahisseur.

Depuis Haubourdin, les matériaux sont amenés par rail vers 4 centres de triages situés chacun à 5 kilomètres du front. Ils sont situés à Fournes-en-Weppes (Pionnier Park. 14, Centre Desprez, Pionnier Park. 12 et Umschlagplatz 12) et enfin à Herlies, lieu-dit le Pilly (Zw.P. 17). Des chargements spécifiques sont alors constitués puis envoyés par voies FLamm étroites vers les 4 centres de stockage (Übernahmestellen) des Régiments d'Infanterie de Réserve (R.I.R) situés à Le-Maisnil, Fromelles et Aubers (situés à 2 km du front), ainsi qu'en chariot hippomobiles directement aux chantiers de construction (Laufgraben-Park), derrière les premières lignes. Des wagonnets poussés par des hommes, y amènent également d'autres matériaux (gravier, planches de coffrage, ferrailage ?) depuis les centres de stockage. Cette logistique, du canal de la Deûle au front, s'appuie sur des lignes de forces et de défenses sur une profondeur de 10 km.

## L'artillerie

Lors de leur entrée en guerre, les armées alliées ne disposaient pas de pièces d'artillerie à tir courbe – obusiers et mortiers – de conception récente, et ce contrairement à l'armée allemande. L'armée française ayant misé sur une campagne militaire dont la conclusion serait rapide, avait logiquement privilégié une artillerie de campagne adaptée à la guerre de mouvement avec notamment le fameux canon de 75 millimètres, modèle de 1897, et le canon de 155 millimètres court ou obusier Rimailho, modèle de 1905. Ce ne fut qu'au début de l'année 1915 que fut livré le premier mortier de tranchée de 58 millimètres T mis au point par le commandant Duchêne. Celui-ci, baptisé crapouillot par la troupe, tirait des bombes à ailettes appelées encore torpilles en raison de leur forme et de leur empennage, et non des obus. Le modèle initial fut amélioré et décliné en deux nouvelles versions, les T2 et T1 bis. L'armée allemande disposait en revanche, dès l'ouverture des hostilités, de deux obusiers de calibre respectif de 105 et de 150 millimètres, ainsi que du mortier lourd de 210 millimètres, tous trois montés sur châssis à roues. En comparaison, le mortier lourd français de calibre 220 millimètres était non seulement d'un modèle déjà assez ancien (1880), mais était en sus fixé sur affût de type plate-forme et donc d'un emploi malcommode. En outre, l'armée allemande pouvait aligner des mortiers lanceur de bombes (Minenwerfer), lesquels offraient l'insigne avantage d'être beaucoup plus légers – plus de dix fois pour certains types – que les mortiers traditionnels de même calibre, et étaient donc plus maniables. L'armée allemande alignait ainsi un modèle lourd de calibre 250 mm et un modèle plus léger de calibre 170 mm. Tous deux pouvaient être montés sur châssis à roues. Les projectiles tirés par ces mortiers contenaient une charge d'explosif beaucoup plus forte que celle d'un obus de canon. Ce fut un peu plus tard que l'armée allemande put disposer d'une version encore plus légère, de calibre 78,5 millimètres, qui existait dès le début de la guerre, mais encore sous forme de prototype. Cette version légère ne tarda pas à supplanter les deux versions lourdes du fait de sa plus grande transportabilité et de la facilité de son chargement à la main. La bombe servant au chargement de ce mortier léger pesait en effet 4,6 kg seulement contre 51 kg pour le mortier de 170 mm et 97 kg pour celui de 250 mm. Fut développé également un modèle ultra lourd de 380 mm tirant des obus d'un poids variant entre 95 et 380 kg avec des portées décroissant de 1200 à 400 mètres.

Quoique canons et obusiers de très gros calibre n'aient été utilisés que ponctuellement sur le front des Weppes, l'armée allemande possédait sur ce chapitre encore une très nette supériorité sur les armées alliées par le fait qu'elle avait mis à l'étude une artillerie de ce type bien avant la guerre dans l'intention de les utiliser pour l'attaque des forts belges et français implantés le long des frontières et autour de certaines métropoles, afin de répondre à la stratégie du plan Schlieffen, tout en faisant croire qu'il s'agissait d'artillerie de marine. Elle reçut d'abord livraison d'un mortier lourd de 305 mm tirant des obus d'un poids de 390 kg, puis d'un modèle ultra lourd de 420 mm tirant des obus de 810 kg. Ainsi, lorsque les allemands commencèrent à mettre en action des mortiers de 420 millimètres contre les forts de ceinture de la ville de Liège après avoir d'abord utilisé celui de 210 mm avec des résultats modestes, ces forts ne tardèrent pas à capituler, et ce dès la mi-août 1914.

## Les ouvrages fortifiés

Les vestiges identifiés et recensés sont de plusieurs types :

### Les casemates à canon ou à mortier

Environ 15 % des vestiges rencontrés abritaient un canon ou un mortier. Les premiers, destinés aux tirs tendus, sont très reconnaissables : ils disposent d'une chambre de tir ouverte à l'avant et sur l'arrière. Ils sont situés sur la crête d'Aubers ou au-delà, en contre-pente, entre 2000 et 4000 m des lignes britanniques. Le mortier lanceur de mines (Minenwerfer) est quant à lui destiné au tir lobé. Ils pouvaient également être abrités dans des casemates spécifiques reconnaissables à leur orifice de tir en demi-cône inversé. Celles rencontrées dans les Weppes étaient situées entre 300 et 2500 m des lignes britanniques. Pour corriger les tirs d'artillerie ou simplement assurer la surveillance des positions ennemies, des postes d'observation aménagés dans des arbres ou des clochers ont laissé rapidement la place à des casemates spécifiques d'observation (9% du corpus étudié). Ces dernières disposaient le plus souvent de moyens de communication par signaux radiophoniques ou optiques.

### Les casemates à mitrailleuse

La mitrailleuse se révéla, par sa cadence de tir élevée, comme la reine des armes de défense durant la guerre, de celle qui en infléchit très vite le cours en lui donnant sa physionomie si particulière de guerre de position. Les mitrailleuses se trouvaient réparties à intervalles réguliers et suffisamment rapprochés le long des lignes de tranchées de manière à balayer complètement le no man's land et vouer à l'échec toute attaque même surprise. Toutefois, pour que son emploi fût efficace, cette arme réclamait d'être desservies par au moins trois soldats devant œuvrer de concert : l'un qui visait et actionnait la mitrailleuse, un deuxième qui alimentait le chargeur en munitions et enfin un dernier qui scrutait le terrain alentour et guidait le tireur. Par ailleurs la force musculaire de ces hommes était nécessaire pour escamoter promptement la mitrailleuse et la placer à l'abri en cas de déclenchement d'une préparation d'artillerie par l'ennemi en vue d'une attaque d'infanterie, puis la ressortir aussi vite que possible et la remettre en position pour contrer cette attaque.

Les casemates à mitrailleuse recensées représentent 15% du corpus étudié. Ont été repris sous ce qualificatif les abris en béton armé, d'une grande variété de taille ou de forme, comportant une ou plusieurs positions de mitrailleuse, généralement une cuve trapézoïdale assez peu profonde sur le couverture destinée à bloquer l'affût de l'arme. Si les casemates à mitrailleuse de la première ligne de la première position allemande ont toutes disparues, celles érigées sur la crête d'Aubers et constituant la seconde position en 1915 sont encore fort nombreuses. Enfin, conséquence probable des assauts alliés perçant les lignes allemandes lors de la bataille de Fromelles, en juillet 1916, une ligne de mitrailleuses intermédiaire est constituée entre les deux positions. Ces casemates à mitrailleuse, situées principalement à Fromelles, offrent de grandes similitudes entre-elles et accréditent la possibilité d'une référence à un modèle préétabli, élaboré dans les bureaux d'études allemands vers la fin de l'année 1916 ou au début de 1917. Sur le terrain, les quelques variations constatées n'obèrent pas cette théorie. Elles ne concernent en effet pas la structure des édifices (épaisseur des parois, position et dimension du ferrailage, dimensions générales) mais bien des éléments accessoires, selon les nécessités de la position : présence d'observatoire blindé (Gepanzerten Beobachtung), taille, nombre et positions des niches à munitions.

### Les ouvrages hydrauliques : La gestion de l'eau

Les Allemands ont une parfaite connaissance du sous-sol et de la pluviométrie des Weppes. Utilisant ruisseaux, drains, pompes de relevage et même stations de pompage, ils régulent l'hydrographie entre la rivière des Laies et le canal de la Deûle. Au sein d'un vaste réseau de canalisations, vraisemblablement toujours enfouies, plusieurs stations de pompage subsistent, de formes et de dimensions diverses. Des ouvrages hydrauliques construits par l'armée allemande et parvenus jusqu'à nous, seule la station de pompage de Le Maisnil est en assez bon état de conservation. C'est également la plus imposante et la plus intéressante. Celle de Laventie, régulièrement inondée, présente des traces d'explosion. A Lorgies, la petite station de pompage du Bois du Biez est également endommagée et envahie par la végétation comme celles situées hameaux du Hus et du Transloy à Illies.

### Postes de soin

Les édifices de premiers secours aux soldats sont peu représentés (ou peut-être difficilement identifiables) dans ce corpus. Un petit poste de secours subsiste à Radinghem-en-Weppes ainsi qu'un *hôpital* (Verbandplatz) assez imposant mais endommagé à Illies.

### Les postes de commandement

Les postes de commandement de division, de bataillon, ont probablement été plus nombreux que les 4 exemples décrits dans cette étude (deux à Aubers, un à Fromelles et un Lorgies). Ils étaient tous dotés de moyens de communication téléphoniques ou optiques.

## Les casemates à la destination incertaine ou inconnue

Elles représentent 57% des édifices étudiés. Elles peuvent être casemates à personnel ou de transmission, servir au stockage des vivres comme des munitions... Elles sont partout présentes sur le territoire.

## Le béton armé : Un matériau industriel pour une guerre industrielle

L'utilisation conjointe de la pierre et du fer est très ancienne, pourtant, lorsque Louis Vicat met au point la chaux hydraulique, en 1818, personne n'a l'idée de l'associer au métal et surtout pas les ingénieurs. C'est au hasard du jardinage que l'on doit l'invention du ciment armé. Joseph Louis Lambot et Joseph Monier ont en effet l'idée, à peu de temps d'intervalle, de confectionner des bacs à fleurs à partir de grillage et de ciment. Partant, Lambot dépose une demande de brevet d'invention pour un bateau en ciment armé en 1855 et Monier pour des bacs, tuyaux et réservoirs en 1867. Ce dernier ne s'arrête pas en chemin et perfectionne empiriquement son procédé. Il dépose un brevet pour la construction de ponts et de passerelles en 1873, d'escaliers en 1875, etc... Dans le même temps et avec d'autres, François Hennebique perfectionne un système analogue (c'est cependant lui que l'histoire retiendra comme l'inventeur du béton armé). Nul n'est prophète en son pays et c'est en Autriche, Russie, Belgique, Hollande et Allemagne que Monier vend ses brevets. Les ingénieurs allemands surtout s'en emparent et, en 1884, Conrad Fraytag et Philippe Josseaux exploitent ce procédé sous l'intitulé Monierbau (construction Monier)- qui désigne encore, outre-Rhin, le béton armé. Au début du 20e siècle, le béton armé est donc connu et déjà couramment utilisé, notamment dans l'industrie et le génie civil. Il faut cependant attendre la guerre russo-japonaise, en 1904 et 1905, pour qu'il s'impose comme le matériau incontournable des champs de bataille. Au début de la Grande Guerre, après une période de tâtonnements et de collectes d'expériences quant à la résistance des abris aux bombardements, toujours plus destructeurs et aux effets du souffle des explosions sur leurs occupants, l'usage du béton armé va se généraliser chez les belligérants. En 1920, dans leur ouvrage *Deutsche Frontbauartbreit Im Krieg\**, MM Schinnerer et Stadler racontent comment, découlant de l'expérience de terrain, est apparue la nécessité de mesures fondamentales dans la construction des abris, de l'ingénierie au terrassement. Pour eux, cette organisation rationnelle s'appuyant sur des conditions de transports constamment améliorées fait de l'automne 1916, le véritablement commencement de la ligne Siegfried. L'état-major allemand préconise<sup>2</sup>, dans le combat de position, l'utilisation de couverture en béton coulé sur une couche de rails de chemin de fer ou de grumes. Cotés français, l'armée recommande son emploi dans la construction d'abris pour mitrailleuses, qui ne peuvent être enterrés<sup>3</sup> puis, en 1917, partout où le travail du bétonnage peut être utilisé<sup>4</sup>. En février 1918, l'Inspection générale des travaux et organisations aux armées rédige un bulletin de renseignements du génie consacré au béton. Y sont présentés des travaux sur la résistance à l'artillerie des ouvrages fortifiés en temps de paix dans la région de Verdun ainsi que des constatations faites par les armées alliées sur les ouvrages bétonnés allemands en Alsace et en Belgique. Selon ce rapport, les fortifications de Verdun peuvent se ramener à trois types d'édifices, construits à différentes époques : les locaux aux murs en moellons de calcaire de 100 à 150 cm d'épaisseur, couverts d'une couche de terre de 2 à 5 m, les constructions maçonnées surmontés d'une couche d'un mètre de sable et renforcées d'une couche de béton de 250 cm. Enfin, des abris tout en béton. L'impact de divers projectiles par type de construction y est décrit. En substance il résulte que les dalles et massifs en béton armé doivent avoir 1,75 m d'épaisseur pour résister aux obus de 420mm (930 kg dont 106 d'explosif). Même ainsi, le béton est disloqué, prenant parfois l'apparence d'un feuilletage. Outre l'impact du projectile, la violence du souffle provoqué par son explosion peut causer la mort des occupants de l'abri.

## Mises-en-œuvre

L'usage du béton armé dans la construction réclamait la fourniture d'une part de produits de l'industrie – ciment et fers à béton –, d'autre part de matériaux semi-industriels – planches en bois pour le coffrage des structures en béton –, enfin de matériaux naturels – sable et gravier, éventuellement cailloux – peu onéreux, mais pondéreux et pas toujours disponibles sur place. Par ailleurs les besoins en termes de volumes pour ces produits et matériaux étaient considérables. Il fallait donc disposer d'infrastructure pour les acheminer à leur point d'utilisation – voitures hippomobiles ou wagonnets circulant sur rail à voie étroite –, ainsi que d'un minimum d'outillage : cisaille pour découper les fers à béton selon la longueur désirée, cintreuse ou griffe à couder pour leur donner le tracé courbe voulu sur certaines de leurs portions, bétonnière pour effectuer le mélange de ciment, sable et gravier ou, à la rigueur, gâchoir si la trop grande proximité des lignes ennemies rendait l'usage d'une bétonnière problématique. Les risques encourus par un travail en vue des lignes ennemies expliquent, en partie, le large usage comme coffrage de la tôle ondulée, beaucoup plus rapide à poser que les planches.

Si la majorité des casemates rencontrées ont été réalisées par coulées successives de béton, d'autres utilisent largement des éléments préfabriqués que les soldats du génie empilent alors sur les fers à béton. Pour des raisons de résistances aux bombardements, les murs de refend et le "ciel", la dalle supérieure de l'édifice, restent en ce cas, en béton coulé. Peu d'édifices de ce type ont été retrouvés.

## Conclusion

Entre 1915 et 1917, dans l'impossibilité de prendre le dessus sur leur adversaire et désireux de conserver leurs positions, Alliés et Allemands creusent des tranchées et fortifient leurs lignes : c'est la guerre de position durant laquelle de

nombreux abris bétonnés sont construits. Pour le seul département du Nord, un document de 1931 (Cf. Ann.1) parle de 6000 blockhaus déblayés tandis que cette présente étude, sur le seul territoire des Weppes, en dénombre près de 700 en 1960, contre 300 aujourd'hui. Un constat donc : revendiqué, oublié ou honni, cet héritage disparaît. Deux raisons expliquent ce phénomène : la puissance croissante des engins agricoles, qui offre aux agriculteurs la possibilité d'enfouir les édifices de petite taille, et l'extension urbaine favorisant l'émergence de nouveaux lotissements dans la proche banlieue de Lille. Certaines communes essaient de préserver ces vestiges voire de les valoriser : la commune d'Illies a, par mesure conservatoire, acheté des terrains contenant des abris bétonnés et tente de les mettre en valeur. La ville de Fromelles n'a pas procédé différemment pour la casemate à mitrailleuse de l'Abbiète.

Le territoire des Weppes est une infime partie du front occidental, allant de la Belgique à la Suisse, et on peut gager que de nombreux vestiges subsistent, notamment dans les grandes forêts de l'est de la France. Par ailleurs, des sondages dans les secteurs limitrophes des Weppes, comme Ypres, en Belgique, ou Arras (situés à une quarantaine de kilomètres au nord et au sud de Fromelles) révèlent d'autres manières de construire, d'autres plans (circulaire ou partiellement circulaire par exemple : Cf. Hill 60\*, Zwarteleenstraat 40, 8902 Ieper, Belgique). Cette diversité est-elle, avant la rationalisation du mitan de la guerre, l'expression de régionalismes ? Existe-t-il des casemates de style bavarois ou saxon ? Une meilleure connaissance de ce patrimoine permettrait sans doute d'apporter des éléments de réponse.

1. Cf. doc. 3 (IVR32\_20175901806NUD)
2. Ministère de la Guerre. Enseignements tirés de la guerre relatifs à la fortification de campagne. Juin 1915. Rédigé par l'Inspection générale du corps des ingénieurs et pionniers et des fortifications après entente avec le chef de l'état-major général de l'armée, 1915
3. Instruction sur les travaux de campagne à l'usage des troupes de toutes armes (Impr. nationale, 1915)
4. Instruction sur l'organisation de terrain (Impr. nationale, 1917)

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **La Reconstitution du Nord**  
**La Reconstitution du Nord** [s.d.] (AD Nord ; M 149 / 159)  
AD Nord : M 149 / 159
- **Vestiges de guerre. Généralités. Liste des vestiges proposés définitivement à la commission historique**  
**Vestiges de guerre. Généralités. Liste des vestiges proposés définitivement à la commission historique** ,  
1919-1925 (AD Nord 10RA43)  
AD Nord : 10RA43
- **Histories of two hundred and fifty-one divisions of german army which participated in the war (1914-1918)**  
**Histories of two hundred and fifty-one divisions of german army which participated in the war (1914-1918)**, URL : <[http://www.gwpda.org/1918p/USintel\\_germanarmy14-18.pdf](http://www.gwpda.org/1918p/USintel_germanarmy14-18.pdf)>

### Documents figurés

- **Photographies** (Imperial War Museum, Londres ; Q 442144 ; Q 442145 ; Q 442146 ; Q 442147).
- **Sortie de banquet à Haubourdin avec Louis III de Bavière, Von Rupprecht et Hindenburg**, [vers 1915]  
(AD Nord Série Fi ; 15 Fi 688).
- **Remise de décorations dans le jardin public d'Haubourdin [vers 1915]** (AD Nord ; 15 Fi 686)  
AD Nord
- **Kirche von Aubers [1915]** (AD Nord ; 15 Fi 1098)  
AD Nord : 15 Fi 1098
- **Fromelles, Kirche [s.d.]** (AD Nord ; 15 Fi 679)

AD Nord : 15 Fi 679

- **Eglise d'Illies, vue intérieure** (AD Nord ; 15 Fi 781)  
AD Nord : 15 Fi 781
- **Eglise d'Illies** (AD Nord ; 15 Fi 721)
- **Aubers en 1915** (AD Nord ; 15 Fi 491)
- **Aubers, hameau de Piètre en ruines** (AD Nord ; 15 Fi 1100)
- **Ruines de l'église de Le Maisnil vers 1916.** (AD Nord ; 15 Fi 1098)  
AD Nord : 15 Fi 1098
- **Le Maisnil, voie ferrée à faible écartement [vers 1916]** (AD Nord ; 15 Fi 1099)
- **Salomé, Pionier Depot [s.d.]** (AD Nord ; 15 Fi 1101)  
AD Nord
- **Canons allemands de 150 longs** (AD Nord ; 15 F1 59)
- **Canon allemand de 155 court** (AD nord ; 15 Fi 58)
- **Neuve-Chapelle. Le christ des tranchées** (AD Nord ; 15 Fi 1102).

## Liens web

- Vestiges - Militaria : <http://humanbonb.free.fr/indexPhototheque2.html>
- Erlebnisse aus dem Weltkrieg 1914-1918 in Bildern : <http://www.melsner.de/kriegstagebuch/>
- Deutsche Frontbauarbeit im Kriege : Ihre Organisation im Großen u. Kleinen ; Gedanken über Vergangenheit und Gegenwart ; Bilder und Erinnerungen : [http://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN721223079&PHYSID=PHYS\\_0007](http://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN721223079&PHYSID=PHYS_0007)
- Ministère de la guerre. Règlements allemands relatifs à la guerre de position pour toutes les armes : traduction du texte allemand faite à la S.T.G., 1re partie, section B, détails d'organisatino des positions, 15 décembre 1917. : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6551904v>
- In Situ : Le patrimoine dans la Grande Guerre : <https://journals.openedition.org/insitu/10867>
- Inventaire des archives sur les monuments historiques pendant les guerres 1914-1918 et 1939-1945 : <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/pdf/inventaires/0080-003.pdf>
- In Situ : Naissance d'un patrimoine : les projets de classement des ruines, vestiges et souvenirs de guerre (1915-1918) : <https://journals.openedition.org/insitu/10990>
- In Situ : De la protection à la valorisation du patrimoine dévasté : penser la valorisation des ruines pendant la guerre : <https://journals.openedition.org/insitu/10920>

## Annexe 1

### La reconstitution du Nord

#### La Reconstitution du Nord

Avec ses 1.900.000 habitants, ses cultures à grand rendement, ses nombreuses et puissantes industries textiles, métallurgiques, ses houillères, son réseau particulièrement dense de voies ferrées et de canaux, avec ses campagnes fertiles et ses villes industrielles, le département du Nord était, en 1914, l'un des foyers de vie de la France, et l'une de ses plus riches régions, si ce n'était la plus riche. Lorsque le dernier homme des troupes allemandes eut quitté le sol des Flandres, cette richesse était en grande partie anéantie.

Pour mesurer l'étendue du désastre, il suffit de rappeler que les dommages de guerre du département du Nord ont été évalués à plus de 26 milliards. Il y avait plusieurs sortes de ruines : celles de la zone relativement étroite où le front s'était maintenu pendant les 50 mois de la guerre. Le sol y était bouleversé à un tel point que 3000 hectares furent classés « zone rouge ». La remise en état du sol y semblait impossible car elle aurait – pensait-on – dépassé la valeur du terrain.

Plus importantes quoique moins profonde, étaient les ruines accumulées au cours des derniers mois de la campagne. La guerre de mouvement qui s'est étendue sur le territoire du département sauf à l'extrémité nord, y a été plus dévastatrice que la guerre de position : quelques jours de bataille suffisent pour que les villages soient rasés, les champs bouleversés et couverts de ferraille, les arbres déchiquetés.

Mais le Nord a également souffert et plus qu'aucun autre département, des enlèvements et détériorations de l'ennemi : Réquisition des stocks industriels ou agricoles, noyage des mines, destruction de l'outillage des usines dans la proportion de 80%, et, avant la retraite, mise hors de service de tous les ouvrages d'art et des voies de communication. Les dommages subis par le département se rapportaient à :

- La destruction complète de 52.414 immeubles,
- La détérioration de 307.300 immeubles,
- La remise en état de 392.000 hectares de terre et 15.000 hectares de forêts,
- La reconstitution d'un cheptel composé de 82.000 chevaux, 265.000 bovins, 70.000 ovins, 70.000 porcs, 1.800.000 volailles, 5000 ruches et la presque totalité du matériel agricole,
- La réfection de 8.849 kilomètres de routes et chemins et de 1249 ouvrages d'art,
- La réparation de 321 kilomètres de voies ferrées d'intérêt local, de 350 kilomètres de voies de tramways, de 377 kilomètres de voies navigables et 495 ouvrages divers,
- La reconstitution en immeubles, matériel et stocks de 11.600 usines,
- La remise en état de mines ou en dehors de la destruction de toutes les œuvres vives par l'explosif ou l'inondation, 9 millions de mètres-cubes étaient à extraire,
- La destruction sur le réseau du Nord de 640 kilomètres de voies principales, la réfection de 280 kilomètres de voies de garage, de 336 passages et de 94 ponts,
- Enfin, il convenait d'enlever 27.000 tonnes de fils de fer barbelés, 6000 blockhaus et de déblayer plus de 100.000 immeubles,

A côté des ruines matérielles qu'il est toujours possible de réparer, il en est d'autres, plus graves encore : ce sont celles qui ont atteint non pas les choses, mais les hommes. La population du département, à l'Armistice, était tombée de 1.960.000 à moins de 1.200.000 habitants. 760.000 étaient réfugiés en France ou en Belgique, internés en Allemagne, en traitement dans les hôpitaux ou morts. Il était à craindre que cette population restreinte, amoindrie à tous points de vue par ses blessures, ses privations, ses souffrances, ses deuils ne soit pas en mesure de faire face à l'immense tâche qui l'attendait. Le Nord a infligé un éclatant démenti à ces craintes.

Dans ce département où toute administration normale avait disparue, où tous les organes de la vie générale étaient détruits, où tout était à reconstruire, il a fallu rétablir au plus vite, en grande partie à l'aide de moyens de fortune, les voies de communication, organiser le rapatriement des réfugiés qu'on dut souvent retarder faute de logements, construire en toute hâte pour habiter la population des baraquements provisoire, et tout de suite, car il fallait occuper les milliers d'hommes qui revenaient du front et de l'intérieur, remettre le sol en état et reconstruire les usines. Le gros de cette œuvre fut réalisé avec une rapidité presque incroyable. Les agriculteurs revenus en 1918 sur leurs terres, se logeant comme ils pouvaient, commencèrent le travail dès l'hiver alors qu'ils n'avaient ni bétail, ni engrais, ni semences, ni outillage approprié. D'autre part, la solidarité de tous les Français manifestée par le concours financier de l'Etat qui, de 1919 à 1922 avança près de 10 milliards aux industriels, et l'effort des sinistrés qui n'hésitèrent pas à engager leur crédit au profit de leur reconstitution, permit aux usines de se relever rapidement. Dès 1920 – un an et demi après la signature de l'Armistice – l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing atteignait les 4/5èmes de sa fabrication d'avant-guerre.

La Reconstitution des immeubles, un peu plus lente, fut facilitée par la constitution de 277 Sociétés coopératives. Les crédits alloués par tranches successives, pour cette catégorie de dommages, auraient entraîné pour chacun des sinistrés isolés, l'échelonnement de leurs travaux sur une période de plusieurs années. En se groupant, les sinistrés ont fait une masse de leurs ressources et ont procédé, chaque année, suivant un ordre d'urgence établi par eux, à une œuvre profitable. Cette œuvre fut laborieuse en raison du problème que soulevaient la reconstruction des villes sur de nouveaux plans et surtout par suite de la diminution des crédits causée par les circonstances économiques.

Les difficultés rencontrées furent résolues par le Conseil Général qui, suivant toujours de très près la Reconstitution, procura, aux moments difficiles, des fonds aux sinistrés en donnant la garantie du Département pour l'émission d'emprunts dont le total est supérieur à un milliard. D'importants emprunts furent également émis par la ville de La Bassée, les Groupements des Houillères, des Sucreries, de la Métallurgie, du Textile, etc...

Quoi qu'il en soit, la reconstitution peut être considérée aujourd'hui comme terminée et la liquidation des dommages de guerre s'achève. Sur 26 milliards 200 millions de francs, 1 milliard 800 millions de francs restent à payer et il s'agit là, pour la plus grande partie, de comptes litigieux dont l'apurement ne peut être effectué.

On peut donc à l'heure présente regarder en arrière pour mesurer le terrain parcouru. Malgré le manque de main d'œuvre, malgré les conditions difficiles de production, grâce à un regroupement judicieux des parcelles au lendemain

de la guerre, grâce au perfectionnement incessant de ses méthodes, l'Agriculture atteint ou dépasse des rendements d'avant-guerre. Le cheptel est reconstitué en nombre et, ce qui était plus difficile, en qualité. Dans les régions qui furent les plus dévastées, dans les environs d'Armentières par exemple, sur l'emplacement de l'ancienne zone rouge, s'étalent des champs admirablement cultivés : de loin en loin un blockhaus bétonné, jadis abri ou nid à mitrailleuse, subsiste, dernier vestige de 4 années de guerre.

Dans presque toutes les industries le Nord marque un appréciable progrès. Les Houillères ont augmenté leur production et les compagnies minières leur ont annexé d'importantes industries créées de toutes pièces : Industrie chimiques, usine à gaz, centrales électriques. Dans les diverses branches des industries textiles, le Nord plus encore qu'avant-guerre est à la tête de la production française. Dans les industries métallurgistes, chimiques, alimentaires, sa place est de tout premier ordre.

Si l'on considère que 10 ans ont suffi pour que le Nord répare ses ruines et même marque sur la période d'avant-guerre un appréciable progrès dans presque tous les domaines, on comprendra combien a été efficace l'œuvre de la Reconstitution et on appréciera à sa juste valeur l'effort, la ténacité intelligente et l'énergie de la population du Nord. *Transcription d'un discours tapuscrit, sans nom et date, vraisemblablement rédigé pour le président du Conseil Général du Département du Nord en 1931.*

A.D.Nord, M149 / 159 (Affaires traitées par le cabinet (1898-1940) ; Reconstitution. Personnel et correspondance (1918-1934))

## Annexe 2

### Sauvegarde des monuments et objets comme vestiges de guerre. Extrait de la circulaire du 28 octobre 1919

#### Extrait de la circulaire du 28 octobre 1919 de Monsieur le Ministre des Régions Libérées

La commission des vestiges de guerre, appelée à examiner les mesures pour assumer la sauvegarde des monuments et objets dont le classement est proposée comme souvenir de guerre, estime qu'il y a lieu de confier momentanément au Préfet de chaque département, assistée des architectes des régions libérées et des monuments historiques, la mission de protéger ses monuments.

Des conférences devront être tenues à cet effet le plus tôt possible dans chaque département, sous la présidence du Préfet ou de son délégué, entre les architectes des deux services intéressés. Dans ces conférences seront arrêtées des mesures de conservation immédiate à prendre et organiser un service local de surveillance des vestiges de guerre. Les décisions prises seront immédiatement mises à exécution sauf au préfet à en référer s'il y a lieu l'administration des Beaux-Arts.

Les conférences auront à se préoccuper, en premier lieu, des questions suivantes :

#### - 1 - Délimitation des vestiges.

Il devra être procédé dans le moindre détail sur le terrain à la reconnaissance et à une délimitation aussi précise que possible des vestiges à conserver. En même temps un ou plusieurs écriteaux seront placés sur chaque vestige, faisant connaître que le monument dans ses limites ainsi fixées, est en instance de classement comme souvenir de guerre et qu'il doit être conservé dans son état actuel sous peine de pénalités prévues par la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques. En outre, tous les vestiges susceptibles de dégradation devront être, dans la mesure du possible entouré de fils de fer. [...] des Monuments Historiques ou autres agents désignés par le Ministres des Beaux-Arts, qui recevront toutes instructions utiles du Préfet et auront à se mettre en rapport avec les autorités locales. Les travaux de clôture seront exécutés par les services d'architectures des Régions libérées.

#### - 2 - Notification des instances de classement.

Au fur et à mesure que la délimitation des vestiges aura été opérée, les préfets en informeront si possible les propriétaires et les aviseront en même temps que ces vestiges sont en instance de classement, que les prescriptions de la loi du 31 décembre 1913 leur sont applicables et qu'en conséquence toute modification non autorisée de l'état actuel des lieux pourra donner lieu à l'application des pénalités édictées par l'article 30 de cette loi. En cas d'urgence, le classement comme moment Monuments Historiques des vestiges pourra être immédiatement prononcé à la demande du Préfet, par le Ministre des Beaux-Arts conformément aux dispositions des articles 3, 4, et 5 de la loi précitée.

#### - 3 - Surveillance des vestiges.

Cette surveillance devra être assurée, en principe, de la manière suivante :

1° par les architectes en chef ou ordinaires des Monuments Historiques et par les architectes des Régions libérées au cours de leur tournée d'inspection.

2° par les brigades de gendarmerie, les gardes champêtres, les agents des Ponts-et-Chaussées, les gardes des Eaux et Forêts et tous autres agents administratifs exerçant leurs fonctions dans la Région. Ces agents devront être assermentés.

3° à défaut par un habitant de commune où se trouvent les vestiges agréés par le Préfet.

AD Nord 10 RA 43



## Annexe 3

### Vestiges et souvenirs de guerre. Annexe au procès-verbal de la séance du 28 novembre 1922

N°704

SENAT  
ANNEE 1922  
Session extraordinaire

#### Annexe au procès-verbal de la séance du 28 novembre 1922

#### RAPPORT

#### FAIT

**Au nom de la Commission de l'enseignement(1) chargée d'examiner le projet de loi,  
ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, sur les vestiges et souvenirs de guerre,  
PAR M. EMILE HUMBLOT**

**Sénateur.**

Messieurs

Votre Commission a été saisie par les soins du Gouvernement d'un projet de loi voté par la Chambre des Députés dans sa séance du 9 février 1922, sur un rapport de l'honorable M. Fribourg, au nom de la Commission de l'enseignement des Beaux-Arts, rapport appuyé d'un avis favorable de l'honorable M. Rillart de Verneuil au nom de la Commission des régions libérées.

La préoccupation du législateur était double. D'abord conserver des vestiges et souvenirs présentant un intérêt national au point de vue de l'histoire de la guerre, puis mettre fin, parfois même à des incidents pénibles, véritables sacrilèges qui se sont commis dans les régions glorieuses où se déroulèrent les tragiques événements de la guerre. De véritables bandes de pillards se sont abattues sur ces vestiges respectables, livrés souvent sans défense au vol et à la profanation. L'honorable M. Fribourg, rappela, dans son rapport, parmi d'autres exemples odieux, la joyeuse sauterie organisée, au sommet même de l'Hartmannswillerkopf\*, où tant de nos enfants firent courageusement le sacrifice de leur vie.

C'est aussi la profanation commise à la fameuse tranchée des baïonnettes, entre l'ossuaire de Douaumont et la ferme de Thiaumont. Un Américain, M. Georges Rand, ému par le stoïcisme de ces morts ensevelis debout, avait offert une somme de cinq cents mille francs, pour que cette terre sacrée conservât intact, le souvenir de leur héroïsme.

Or, avant même que le monument commémoratif eût été construit, des visiteurs, des touristes, osèrent profaner cette sépulture épique, pour dérober les baïonnettes qui émergeaient de la terre bouleversée.

Sacrilège inconscient, peut-être, mais qui explique suffisamment les mesures de sauvegarde votées par la Chambre. En 1917, l'Administration des Beaux-Arts, avait institué une commission interministérielle des vestiges et souvenirs de guerre. Cette Commission procéda à plusieurs reconnaissances des souvenirs susceptibles d'être conservés. Elle constata d'abord qu'il était impossible d'envisager la conservation des organisations d'ensemble. C'eût été, en effet, empêcher la reconstitution des villages, des grandes fermes et des vastes cultures, sur leurs emplacements primitifs.

D'autre part, ces vestiges, constitués pour la plupart par des matériaux périssables, étaient destinés à disparaître par la seule action du temps.

La Commission proposa donc le classement d'un petit nombre d'organisations d'ensemble particulièrement caractéristiques et fit établir, pour les autres, des dessins et des photographies, qui suffiront à en perpétuer le souvenir. En 1918, le service de protection des monuments et œuvres d'art de la zone des armées, s'associa au service des Monuments historiques, pour collaborer à l'œuvre entreprise et solliciter les conseils des architectes des départements libérés.

Enfin le 4 octobre 1919, la Commission interministérielle des vestiges de guerre décida de confier, jusqu'à nouvel ordre, au préfet de chaque département, en le faisant assister par des architectes de la région, la mission de protéger ces monuments.

La Commission décida, en outre, de publier une notice indiquant l'historique et les caractéristiques de chaque vestige classé.

Enfin, un texte de loi fut rédigé par l'Administration des Beaux-Arts et arrêté définitivement par la Commission. Les préfets reçurent, en novembre 1920, de nouvelles et précieuses instructions pour le relevé des vestiges et leur repérage, sur la carte. Ils durent prendre les précautions et mesures nécessaires pour sauvegarder ceux qui avaient été classés.

Le projet de loi qui nous est soumis, Messieurs, comporte l'application aux vestiges de guerre des prescriptions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, auxquelles le législateur a ajouté certaines dispositions particulières réclamées par la nature spéciale des souvenirs à conserver.

La loi prévoit un classement temporaire destiné à conserver, aussi longtemps que possible, certains ouvrages illustrés par des combats célèbres. L'article 5 de la loi permet ce classement de durée limitée, en échange d'une indemnité à allouer au propriétaire.

La loi prévoit également la possibilité d'acquérir certaines parties de notre sol, qui témoignent d'une façon particulièrement émouvante des terribles ravages causés par la guerre. Les articles 3 et 6 ont été conçus dans ce sens. L'article 7 détermine, autour des immeubles classés, l'établissement d'un périmètre sur lequel aucune construction, aucune plantation, ne pourront être entreprises sans autorisation motivée.

Une annexe au rapport de l'honorable M. Fribourg nous donne, par régions, une nomenclature des souvenirs de guerre à classer parmi ceux qui ont paru les plus remarquables.

Ajoutons que les voies d'accès à ces vestiges classés seront frappées de servitude et que, pour les immeubles et objets mobiliers, leur classement pourra entraîner l'obligation pour le propriétaire de les laisser visiter. Les départements et communes auront, comme l'État, la faculté d'acquérir les immeubles classés ou en instance de classement (art. 5).

Les conditions générales des visites seront déterminées par le Ministre des Beaux-arts et pourront comporter un droit d'entrée.

En résumé, vous comprendrez certainement avec moi, Messieurs, qu'il est nécessaire et utile d'adopter les dispositions législatives établies par la Chambre. Elles sont inspirées par des raisons supérieures de reconnaissance et d'éducation nationale. Je conclus donc, en demandant au Sénat, au nom de la Commission de l'enseignement, de bien vouloir faire sien le projet de loi, qui nous est soumis par le Gouvernement et dont le texte suit :

## PROJET DE LOI

### **ART. PREMIER.**

Peuvent être classés comme monuments historiques les immeubles, objets mobiliers et généralement tous les vestiges et souvenirs dont la conservation présente un intérêt national au point de vue de l'histoire de la guerre.

### **ART. 2.**

Les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sont applicables aux vestiges ou souvenirs de guerre classés comme monuments historiques en tout ce qui n'est pas contraire aux prescriptions de la présente loi.

### **ART. 3.**

Le déclassement total ou partiel d'un immeuble ou d'un objet mobilier classé en vertu de la présente loi aura dans les mêmes formes ou sous les mêmes conditions que le classement soit d'office, soit à la demande du propriétaire. Il est notifié aux intéressés. En cas de déclassement d'office d'un immeuble, le propriétaire peut réclamer dans un délai de trois mois à dater de la notification de la décision. Il est statué sur sa réclamation par un décret en Conseil d'Etat.

### **ART. 4.**

Les immeubles et les chemins permettant d'y accéder peuvent être également classés pour une durée limitée. Les classements temporaires sont prononcés par arrêté ou décret en Conseil d'Etat suivant qu'il y a ou non consentement du propriétaire. L'arrêté ou le décret prononçant le classement temporaire en détermine les conditions ou la durée. L'application de la servitude temporaire à un immeuble ou à un chemin d'accès appartenant à un particulier ou à une collectivité peut donner lieu au paiement d'une indemnité représentative du préjudice causé. A l'expiration de la durée fixée, les vestiges ou souvenirs sont déclassés de plein droit, sauf au Ministre des Beaux-Arts à provoquer leur maintien sur la liste des monuments historiques, soit à titre définitif, soit à titre temporaire, dans les conditions prévues à l'article 3 ou aux paragraphes précédents du présent article.

### **ART. 5.**

Les départements et les communes ont, comme l'Etat, la faculté d'acquérir, conformément aux dispositions de l'article 46, paragraphe 6 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre, les immeubles classés ou en instance de classement. Des subventions inscrites au budget des Beaux-Arts pourront être allouées par le Ministre aux départements et communes qui se rendront propriétaires d'immeubles classés ou en instance de classement.

### **ART. 6.**

Il peut être déterminé autour des immeubles classés un périmètre dans lequel aucune construction neuve, aucune plantation nouvelle ne pourront être établies sans autorisation du Ministre des Beaux-Arts. Cette interdiction, qui sera établie suivant qu'il y aura consentement ou non du propriétaire, par arrêté du Ministre des Beaux-Arts, ou par décret, pourra donner lieu au paiement dans la forme prévue à l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 31 décembre 1913, d'indemnités spéciales représentatives du préjudice pouvant résulter pour les propriétaires de l'application de cette servitude.

### **ART. 7.**

Les prescriptions de la loi du 20 avril 1910 interdisant l'affichage sur les monuments historiques et dans les sites ou sur les monuments de caractère artistique sont applicables aux vestiges et souvenirs de guerre classés comme monuments historiques.

### **ART. 8.**

Le classement des immeubles et objets mobiliers peut entraîner pour leur propriétaire l'obligation de les laisser visiter. Le Ministre des Beaux-Arts statue sur les conditions générales de la visite qui peut être soumise à un droit d'entrée. Lorsque les immeubles et objets mobiliers classés appartiennent à un particulier, il peut être accordé au propriétaire outre, l'indemnité prévue aux articles 3 et 5 pour l'application de la servitude de classement aux immeubles, une

indemnité proportionnée au préjudice causé par la visite. Les contestations relatives à cette indemnité sont jugées dans les conditions prévues à l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 31 décembre 1913.

Le Ministre des Beaux-Arts peut concéder l'organisation de la visite et la perception du droit d'entrée soit au propriétaire ou locataire, soit au département ou à la commune sur le territoire duquel se trouve le souvenir de guerre.

#### ART. 9.

Les recettes provenant du droit d'entrée sont employées en premier lieu aux frais de gardiennage ou de conservation. S'il y a excédent de recettes sur les dépenses, celui-ci est attribué pour moitié à la commune où se trouve situé le souvenir de guerre, l'autre moitié sera versée à la Caisse des Monuments Historiques pour être affectée à la conservation des vestiges de guerre.

#### ART. 10.

Il est interdit à tout propriétaire, locataire, usufruitier occupant ou détenteur des vestiges ou souvenirs classés en vertu de la présente loi :

- 1) de tirer profit de leur visite autrement que dans les conditions fixées par le Ministre des Beaux-Arts.
- 2) de les signaler par des affiches ou écriteaux dont l'apposition n'aura pas été autorisée.

#### ART. 11.

Toute infraction aux dispositions de l'article 7 (interdiction de construire sans autorisation) et du paragraphe premier de l'article II (exploitation de la visite des souvenirs et vestiges classés comme monuments historiques) sera punie d'une amende de 100 à 10.000 francs.

#### ART. 12.

Toute infraction aux dispositions du paragraphe 2 de l'article II (pose sans autorisation d'affiches ou d'écriteaux) sera punie d'une amende de 25 à 1.000 francs.

#### ART. 13.

Les infractions prévues aux deux articles précédents sont constatées à la diligence du Ministre des Beaux-Arts. Elles pourront l'être par des procès-verbaux dressés par les conservateurs ou les gardiens des immeubles ou objets mobiliers classés, dûment assermentés à cet effet.

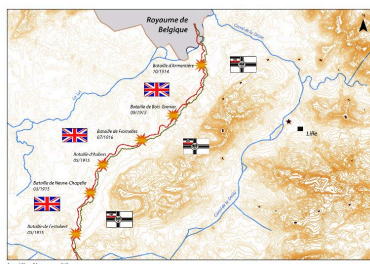
#### ART. 14.

La Commission des monuments historiques, complétée par une section spéciale constituée à cet effet, sera consultée par le Ministre des Beaux-Arts pour toutes les décisions prises en vue de l'application de la présente loi. ART. 15. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

Voir les nos 138, Sénat, année 1922 et 1579-3506 et annexe, 3754 et in-8 n°729-12e législ. – de la Chambre des Députés)

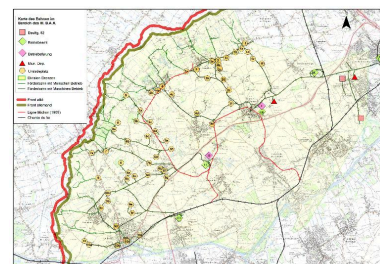
1. Cette Commission est composée de MM. Victor BÉRARD, Président ; CRUPPI, CUMINAL, Vice-Présidents ; JOSSOT, HUMBLLOT, Secrétaires ; François ALBERT, CAZALS, DARAIGNEZ, DAUDÉ, DELSOR, Gustave DRON, DUCHEIN, DUPLANTIER, EYMERY, FARJON, Georges BERTHOULAT, GERBE, GOY, GRAS, HÉRY, André HONNORAT, JOUIS, LABOULBÈNE, LABROUSSE, LAFFERRE, Emmanuel DE LAS CASES, Léon PERRIER, Alfred MASSÉ, MONSSERVIN, MONTENOT, PENANCIER, PORTEU, POITEVIN, QUILLIARD, SERVAIN, SIMYAN

## Illustrations



Les lignes de front, à cet endroit, n'ont partiquement pas bougé durant la guerre malgré les nombreux assauts britanniques. A droite Lille et sa citadelle, entourées de forts Séré de Rivière de Lille entouré  
Dess. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901801NUD

Carte du réseau ferroviaire et des dépôts de marchandises en date du 23/12/1917  
IVR32\_20175900445NUCA

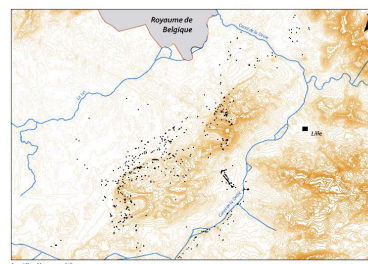


Implantation des garnisons, voies d'acheminement et dépôts de matériel allemand d'après deux plans du 20/07/1916 (étiquettes colorées) et du 30/07/1917 (indications en lettres italiennes noires). La ligne Michon est une ligne de chemin de fer privée annexée par l'armée allemande à son arrivée.

Schema du réseau téléphonique  
en date du 10 novembre 1916  
IVR32\_20185900002NUCA

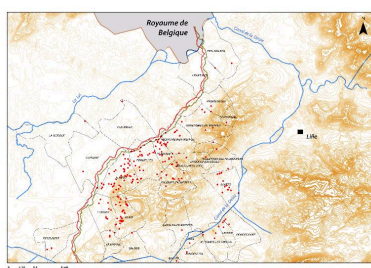
Carte britannique des abords  
de Lille figurant les dépôts de  
munitions et le réseau ferroviaire  
allemands au 01-10-1918  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901802NUC

Dess. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901806NUD



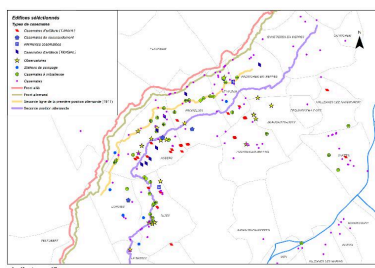
Edifices repérés à l'aide de  
photographies aériennes, de 1918  
à nos jours. On en dénombre plus  
de 700, essentiellement allemands.  
Conséquence de l'urbanisation  
et de la mécanisation des  
campagnes, beaucoup ont disparus.

Dess. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901803NUD



Edifices retrouvés lors de l'étude  
ayant donné lieu à la rédaction d'une  
notice architecturale (environ 270).

Dess. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901804NUD



Positions des édifices étudiés  
dans la zone contrôlée par la 6ème  
armée allemande, de 1914 à 1918.

Dess. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901805NUD



Portrait de Paul von Hindenburg,  
chef du Grand État-Major de l'Armée  
impériale allemande puis, de 1916  
à 1918, Generalfeldmarschall.

Phot. Archives départementales  
du Nord (reproduction)  
IVR32\_20165901105NUC



En août 1914, Von Rupprecht de  
Bavière contient les Français durant  
la bataille de Lorraine. Il participe  
au siège de Lille en octobre 1914  
où il restera jusqu'à la fin du conflit.



Remise de décorations dans le  
jardin public d'Haubourdin, en  
septembre 1916, par le Kronprinz  
Rupprecht de Bavière (devant  
Hindenburg), aux hommes de  
la 21e d'Infanterie bavaroise.

Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901094NUC



Sortie de banquet à Haubourdin  
avec Louis III de Bavière,  
Von Rupprecht et Hindenburg

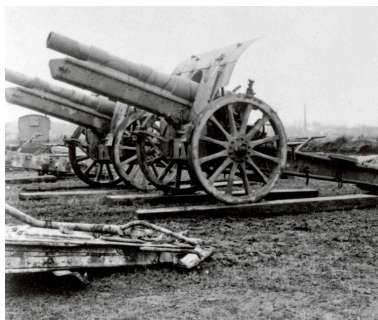
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901095NUC

Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901090NUC

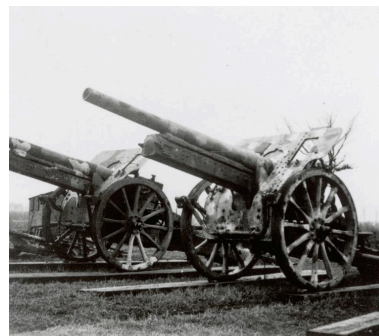


Canon allemand de 240

Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901083NUC



Canon allemand de 155 long  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901082NUC



Canons allemands de 150 Longs  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901084NUC



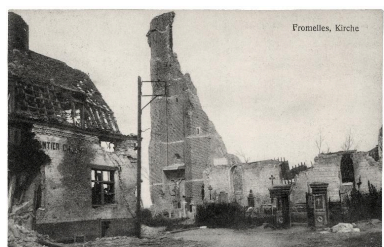
Ruines de l'église d'Aubers en 1915  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901091NUC



Vue des toits d'Aubers depuis un  
observatoire allemand en 1915  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901092NUC



Aubers, hameau de Piètre  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901100NUC



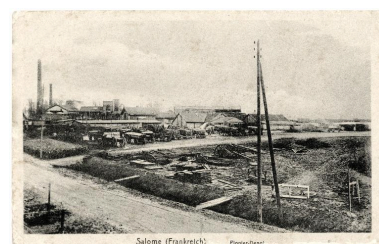
Ruine de l'église de Fromelles  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901093NUC



Ruines de l'église d'Illies, sans date  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901096NUC



Eglise d'Illies en ruines. Vue  
interieure de la nef (sans date)  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901097NUC



Ruines de l'église de  
Le Maisnil (sans date)  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901098NUC



Le christ des tranchées : Vestiges  
d'un calavaire au milieu des  
tranchées à Neuve-Chapelle  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901102NUC



Aubers, casemate de  
communication optique 191.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904232NUCA



Don, casemate 209.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20165901161NUCA

Le Maisnil pendant la guerre.  
Ferme endommagée et voie  
ferrée à faible écartement, le  
long de la route communale  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901099NUC



Panorama réalisé par montage de  
photographies prises de la Ferme  
Champigny en 1919 (aujourd'hui  
rue du Bois) à Laventie, en  
direction du sud-est. Au premier  
plan, les lignes britanniques.  
Phot. Imperial War  
Museum (reproduction)  
IVR32\_20176200049NUCA



Aubers, casemate de commandement  
303 sous la végétation.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904412NUCA



Fournes-en-Weppes, casemate à  
mitrailleuse 71, sous la végétation.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904508NUCA

Salomé, dépôt (Betriebsamt III)  
Phot. Pierre Pigaglio (reproduction)  
IVR32\_20165901101NUC



Casemates masquée sous  
la végétation à Ennetières-  
en-Weppes (non-étudiées).  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904484NUCA



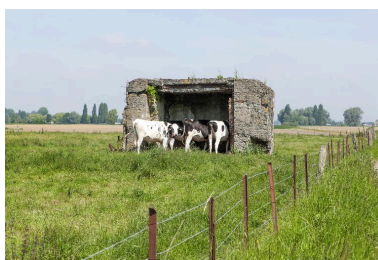
Aubers, casemate d'artillerie 302.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904405NUCA



Herrin, casemate à personnel  
225 coupée par le milieu.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904858NUCA



Illies, ensemble fortifié  
au lieu-dit Lannoy.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904881NUCA



Le Maisnil, casemate 9.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905351NUCA



Lorgies, casemate à mitrailleuse 122.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20146203040NUCA



Aubers, ensemble de deux  
casemates 193, sous la neige.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904247NUCA

## Dossiers liés

### Dossier(s) de synthèse :

Casemates à mitrailleuse modèle 1917 (IA59005172) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale - conditions d'enquête (IA59005043)

### Oeuvres en rapport :

Batterie de Bas-Flandre (IA59005170) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Batterie de la Joirie (IA59005049) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes, Joirie (La), 1 rue de la Voirie  
Batterie du Fresnoy (IA59005047) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes, Fresnoy(Le)  
Batterie du Moulin-Joyeux (IA59004874) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Hallennes-lez-Haubourdin  
Batterie du Plouich à Aubers (IA59005107) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Le Plouich  
Batterie du Plouich à Fromelles (IA59005108) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Plouich  
Casemate 107 (IA59004901) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate 114 (IA59004923) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies, (Hameau de l') Halpegarde  
Casemate 134 (IA59004841) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate 147 (IA59004839) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Ennetières-en-Weppes  
Casemate 153 (IA59004936) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate 164 (IA59004939) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate 165 (IA59004940) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate 167 (IA59004985) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate 190 (IA59004833) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate 203 (IA59004811) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate 204 (IA59004844) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate 209 (IA59005058) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Don, Louvière (La)  
Casemate 232 (IA59004953) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes  
Casemate 233 (IA59004845) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate 234 (IA59004846) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate 236 (IA59004847) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate 248 (IA59004913) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate 250 (IA62003075) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Laventie  
Casemate 254 (IA59004980) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes  
Casemate 258 (IA59004850) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate 279 (IA59005030) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Hayon (Le)  
Casemate 284 (IA59004849) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes

Casemate 298 (IA59004789) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Allennes-les-Marais  
Casemate 3 (IA59004927) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate 306 (IA59004821) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate 336 (IA59004963) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes  
Casemate 340 (IA59005024) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Capinghem, rue de Sequedin  
Casemate 342 (IA59005059) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Annœullin, Bruyères (Les)  
Casemate 358 (IA59004988) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Ennetières-en-Weppes, Hancardrie  
Casemate 54 (IA59004853) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate 556 (IA59005080) Hauts-de-France, Nord, Bauvin, Grand-Marais (Le)  
casemate 557 (IA59005437) Hauts-de-France, Nord, Bauvin, Grand-Marais (Le)  
Casemate 557 (IA59005057) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Bauvin, Grand-Marais (Le)  
Casemate 559 (IA62002836) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies, Ligny-le-Petit  
Casemate 586 (IA59005046) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Joirie (La), 48 rue de la Joirie  
Casemate 6 (IA59004929) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate 60 (IA59004792) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate 629 (IA59005071) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Sainghin-en-Weppes  
Casemate 68 (IA59004867) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate 78 (IA59005033) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate 79 (IA59004883) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate 8 (IA59004930) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate 86 (IA59004943) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate 9 (IA59004931) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à canon 120 (IA59004798) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à canon 133 (IA59004954) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Salomé  
Casemate à canon 135 (IA59004842) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate à canon 136 (IA59004843) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate à canon 194 (IA59004807) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à canon 202 (IA59005056) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Plouich(Le), rue de Valmonchy  
Casemate à canon 205 (IA59004812) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Le Plouich  
Casemate à canon 223 (IA59004814) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Le Plouich  
Casemate à canon 245 (IA59004912) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à canon 249 (IA59004914) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à canon 277 (IA59005029) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à canon 363 (IA59005061) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Le Plouich  
Casemate à canon 56 (IA59004865) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à canon 57 (IA59004866) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à canon 688 (IA59005101) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à canon 80 (IA59004908) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à canon 85 (IA59005051) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes, Fresnoy(Le)  
Casemate à canon 88 (IA59005050) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes, Fresnoy(Le)  
Casemate à canon 89 (IA59005052) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes, Fresnoy(Le)  
Casemate à canon 92 (IA59004977) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil, Haut-Quesnoy(Le), 56 Rue Haut-Quesnoy  
Casemate à canon dite Langer Max (IA59004957) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, 8 avenue Albert-Bernard  
Casemate à mitrailleuse 1 (IA59004976) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à mitrailleuse 101 (IA59004897) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 110 (IA59004903) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 111 (IA59004921) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 112 (IA59004922) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 113 (IA59004920) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 117 (IA59004831) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 118 (IA59004795) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mitrailleuse 119 (IA59004904) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 122 (IA62002825) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies  
Casemate à mitrailleuse 14 (IA59005102) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Drève-Mouquet (La)  
Casemate à mitrailleuse 140 (IA59005054) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Marlacque(La)  
Casemate à mitrailleuse 141 (IA59005053) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Marlacque(La)  
Casemate à mitrailleuse 162 (IA59004907) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à mitrailleuse 163 (IA59004938) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à mitrailleuse 174 (IA59004949) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes  
Casemate à mitrailleuse 199 (IA59004810) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers



Casemate à mitrailleuse 200 (IA59005115) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Le Haut-Pommereau  
Casemate à mitrailleuse 212 (IA59004788) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Allennes-les-Marais  
Casemate à mitrailleuse 22 (IA59004855) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à mitrailleuse 25 (IA59004857) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à mitrailleuse 26 (IA59004815) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mitrailleuse 265 (IA62002819) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Fleurbaix, Porte-à-Clous (La)  
Casemate à mitrailleuse 27 (IA59004790) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mitrailleuse 273 (IA59005072) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à mitrailleuse 281 (IA59005055) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à mitrailleuse 28 dite Teufelgraben puis de l'Abbiette (IA59004858) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à mitrailleuse 305 (IA59004826) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mitrailleuse 318 (IA59004876) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Hallennes-lez-Haubourdin  
Casemate à mitrailleuse 319 (IA59004962) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, 20 rue Pierre-Sémard  
Casemate à mitrailleuse 344 (IA59005025) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à mitrailleuse 345 (IA59004828) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mitrailleuse 364 (IA59005035) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil, Le Haut-Quesnoy, 56 Rue Haut-Quesnoy  
Casemate à mitrailleuse 4 (IA59004928) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à mitrailleuse 526 (IA62003076) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Héninel, Crête d'Héninel  
Casemate à mitrailleuse 55 (IA59004791) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mitrailleuse 61 (IA59005091) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Leval (Rue de), Rue  
Casemate à mitrailleuse 66 (IA59004793) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mitrailleuse 71 (IA59004848) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes  
Casemate à mitrailleuse 81 (IA59004884) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies, Le Hus  
Casemate à mitrailleuses 139 (IA59004868) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate à mortier 121 ? (IA59004832) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mortier 171 ? (IA59004801) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
casemate à mortier 183 ? (IA59004797) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mortier 302 (IA59004822) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à mortier 542 (IA59005100) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
casemate à mortier 7 (IA59004942) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 104 (IA59004827) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à personnel 105 (IA59004900) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à personnel 106 (IA59004840) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Ennetières-en-Weppes  
Casemate à personnel 108 (IA59004902) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à personnel 11 (IA59004945) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes  
Casemate à personnel 13 (IA59004932) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 131 (IA59004924) Nord-Pas-de-Calais, Nord, La Bassée  
Casemate à personnel 142 (IA59004934) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 149 (IA59004948) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes, Le-Bridoux  
Casemate à personnel 15 (IA59004813) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à personnel 150 (IA59004982) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 151 (IA59004983) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 152 (IA59004984) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 154 (IA59004937) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 180 (IA59004796) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à personnel 188 (IA62002834) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies  
Casemate à personnel 196 (IA59004825) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Le Haut-Pommereau  
Casemate à personnel 2 (IA59004819) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à personnel 21 (IA59004786) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Allennes-les-Marais  
Casemate à personnel 211 (IA59004809) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Bas-Pommerau  
Casemate à personnel 213 (IA59004787) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Allennes-les-Marais  
Casemate à personnel 225 (IA59004877) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Herrin  
Casemate à personnel 226 (IA59004870) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Gondécourt  
Casemate à personnel 230 (IA59004871) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Gondécourt  
Casemate à personnel 253 (IA59004979) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes  
Casemate à personnel 255 (IA59004952) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes  
Casemate à personnel 280 (IA59005067) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Rue du Vert-Touquet  
Casemate à personnel 297 (IA59004872) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Gondécourt  
Casemate à personnel 301 (IA59004878) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Herrin

Casemate à personnel 304 (IA59004824) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate à personnel 307 (IA59005062) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes, Route Fromelles (de)  
Casemate à personnel 313 (IA59004873) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Hallennes-lez-Haubourdin  
Casemate à personnel 328 (IA59005365) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Erquinghem-le-Sec  
Casemate à personnel 337 (IA59004926) Nord-Pas-de-Calais, Nord, La Gorgue  
Casemate à personnel 348 (IA62002829) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Festubert, Plantin (Le), rue des Malvaux  
casemate à personnel 434 (IA59005363) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Don  
Casemate à personnel 435 (IA59005364) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Allennes-les-Marais  
Casemate à personnel 5 (IA59004991) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate à personnel 593 (IA59005076) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, rue Paul-Colette  
Casemate à personnel 75 (IA59004879) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à personnel 76 (IA59004880) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à personnel 91 (IA59004909) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate à personnel et casemate à mitrailleuse 181 (IA59004834) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
casemate d'artillerie 330 (IA59005394) Hauts-de-France, Nord, Ennetières-en-Weppes, La Cazerie  
Casemate de commandement 170 dite du Kronprinz (IA59004800) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate de commandement 224 (IA59004950) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes, Martin-Camps  
Casemate de commandement 274 (IA59004869) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate de commandement 289 (IA62002827) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies, Ligny-le-Petit  
Casemate de commandement 303 (IA59004823) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate de commandement de division d'artillerie dite Amberg 1, puis Somerset Farm puis 173 (IA59004836) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Beaucamps-Ligny  
Casemate de communication optique 172 (IA59004835) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Beaucamps-Ligny  
Casemate de communication optique 195 (IA59004808) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Casemate de communication optique S.9 puis 243 (IA59004919) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Casemate de communication téléphonique 24 (IA59004856) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Casemate de communication téléphonique Maxheim ou 19 (IA59004933) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil  
Casemate de la Ferme du Bois de la Rive (IA59005079) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, Ferme du Bois de la Rive, chemin du Marais de Santes  
Casemate d'artillerie 175 (IA59004802) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
casemates de commandement 292 (IA59004830) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble commémoratif dit Parc Memorial Australien ou Cobbers (IA59005180) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles, Mémorial de Fromelles, 58 rue Delval  
Ensemble d'ouvrages hydrauliques (IA59005104) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Ensemble de 2 casemates (IA59004946) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes  
Ensemble de 2 casemates 193 (IA59004806) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble de 2 casemates 356 et 687 (IA59005099) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, Le Haut-Pommereau  
Ensemble de 2 casemates à personnel (IA59005074) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, rue Paul-Colette  
Ensemble de 2 casemates à personnel 251 et 252 (IA59004817) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble de 2 casemates à personnel 256 et 257 (IA62002823) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Laventie  
Ensemble de 2 casemates à personnel 286 et 287 (IA59004915) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Ensemble de 2 casemates dites Sousa Bunker (IA59004803) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble de 2 maisons puis observatoire casematé 67 (IA59004794) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble de 3 casemates (IA59004961) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, rue Paul-Colette  
Ensemble de 3 casemates (IA59004958) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, rue du Rosoir  
Ensemble de 3 casemates (IA59004851) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles  
Ensemble de 3 casemates à mortier ? (IA59005116) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble de 3 casemates à personnel 259, 261, 267 (IA59004820) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble de 3 casemates dit Befehlsstelle Bayern links (IA59005117) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers  
Ensemble de 3 casemates dit de la ferme de Rosebois (IA59005169) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes, Rosebois  
Ensemble de 5 casemates à personnel britanniques du comté de Lancashire (IA62002830) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Festubert, Plantin (Le), Rue du Plantin  
Ensemble de 6 casemates à personnel (IA59005040) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Allennes-les-Marais  
Ensemble de 7 casemates à personnel (IA59004955) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes, chemin du Voitou  
Ensemble de 7 casemates dit de Lannoy (IA59005096) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies, Lannoy,  
Ensemble de 8 casemates (IA62002832) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies  
Ensemble de 8 casemates dit de La Bouchaine (IA59004975) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies  
Ensemble de casemates dit Zone de transit Halpegarde VIb (IA62002826) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies

Ensemble de casemates du Bois du Biez (IA62002831) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies, Le Bois du Biez, Chemin du Bois du Biez

Ensemble de trois casemates dit Pionier Park 14 (IA59005171) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes

Ferme de la Hutte puis casemate et observatoire casematé (IA59005063) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Frelinghien, Hutte (Ferme de la), 4505 rue de Quesnoy

Ferme Deleplanque puis casemate de commandement 334 (IA59005022) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Ennetières-en-Weppes, Les Trois Fétus, 15 Rue des Trois-Fétus

Ferme puis ensemble de casemate (IA59004887) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies, Le Hus

Guérite casematée de communication optique 260 (IA59004837) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Beaucamps-Ligny

Guérite casematée du Parc à matériaux du 21e Régiment d'Infanterie de Réserve dit Übernahmestelle 21 (IA59004864) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fromelles

Infirmier casematée 115 (IA59004944) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Radinghem-en-Weppes

Infirmier casematée 231 dite Verbandplatz (IA59004910) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies

Ligne fortifiée dite Wotan Stellung (IA59005106) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Santes

Observatoire casematé 103 (IA59004899) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies, La Bouchaine

Observatoire casematé 169 (IA59004799) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers, 71 rue Delaval

Observatoire casematé 186 (IA59004804) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers

Observatoire casematé et casemate à mitrailleuse 100 (IA59004896) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies

Observatoire casematé et casemate de communication optique 191 (IA59004987) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers

Observatoire casematé et casemate de l'Aventure (IA59005064) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Frelinghien, Aventure(L), Chemin de l'Aventure

Observatoire casematé ou de communication optique 309 (IA59004986) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Fournes-en-Weppes

Observatoire cuirassé pentagonal (IA59003938) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies

Station de pompage casematé 237 dite du Hus (IA59004911) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies

Station de pompage casematée 143 (IA59004935) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Maisnil

Station de pompage casematée 179 (IA62002833) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies, Bois du Biez, chemin du Bois du Biez

station de pompage casematée 201 (IA62002821) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Laventie, Mauquissart

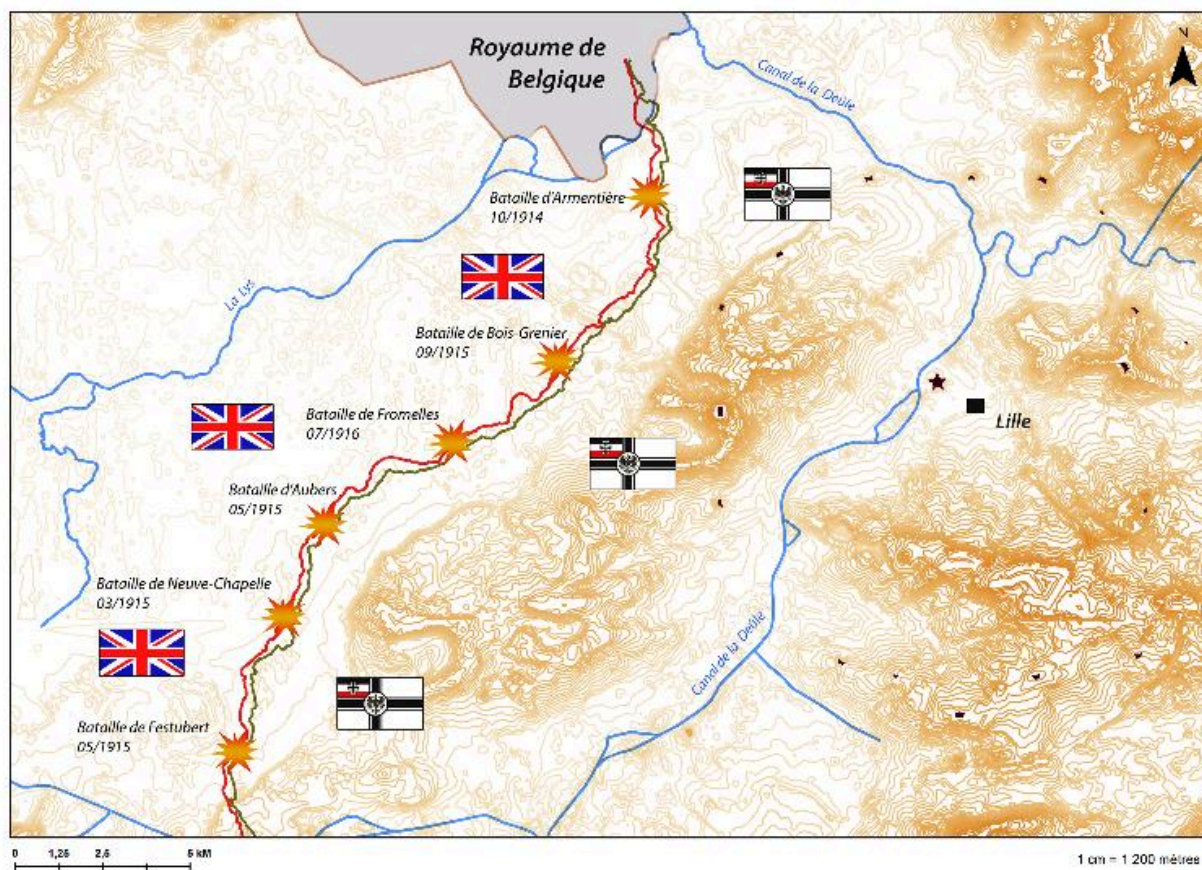
Station de pompage casematée du Transloy 127 (IA59004978) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Illies

Stations de pompage casematées dites ensemble hydraulique du marais de Lorgies (IA62002837) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Lorgies, Marais (Le)

tour casematée d'observation 362 (IA59005068) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Beaucamps-Ligny

Auteur(s) du dossier : Jean-Marc Ramette, Pierre-Louis Laget

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Les lignes de front, à cet endroit, n'ont partiquement pas bougé durant la guerre malgré les nombreux assauts britanniques. A droite Lille et sa citadelle, entourées de forts Séré de Rivierre de Lille entouré

IVR32\_20175901801NUD

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

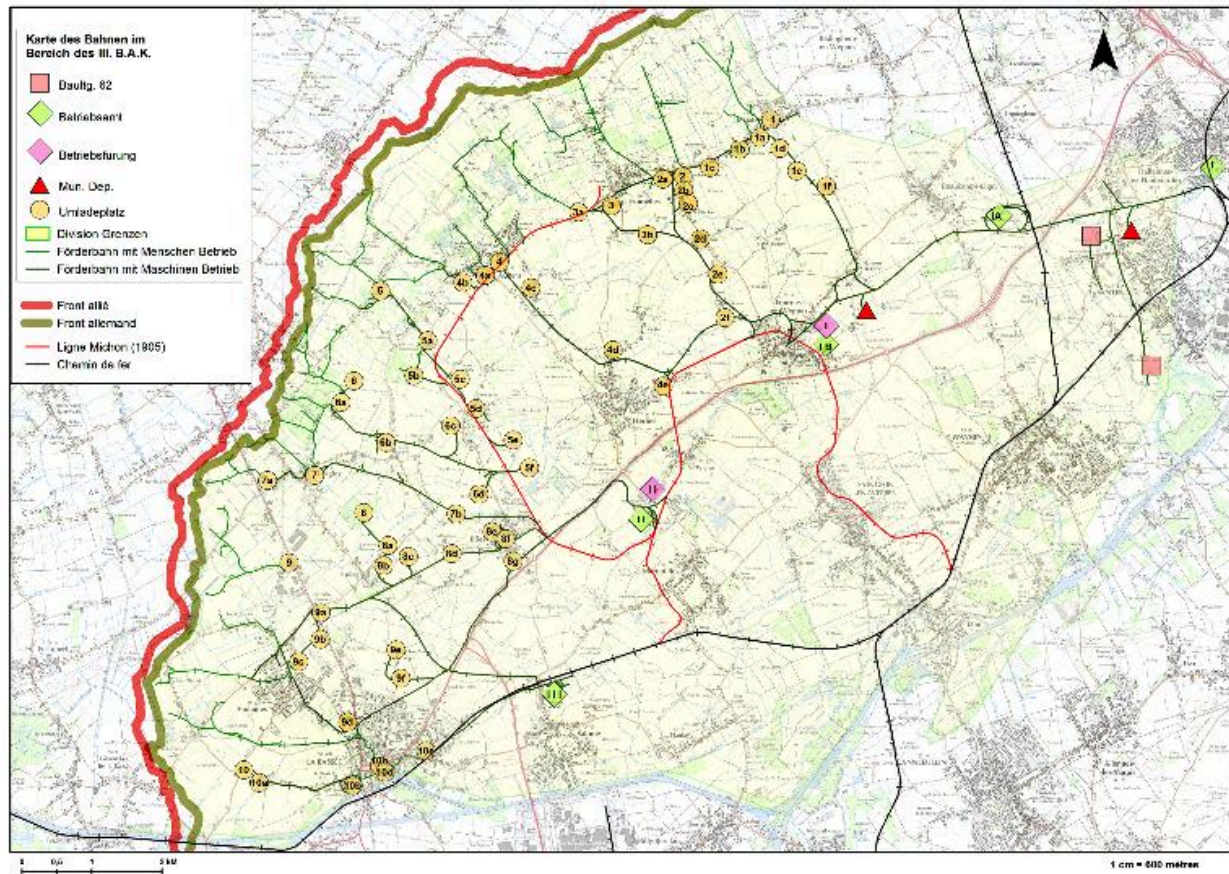
Carte du réseau ferroviaire et des dépôts de marchandises en date du 23/12/1917

Référence du document reproduit :

- **Karte der Bahnen im Bereiche des III B.A.K** [carte du réseau ferroviaire allemand], daté du 23/02/1917 (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland ; Inf. Div. (WK) 8268-1).

IVR32\_20175900445NUCA

(c) Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction interdite



Implantation des garnisons, voies d'acheminement et dépôts de matériel allemand d'après deux plans du 20/07/1916 (étiquettes colorées) et du 30/07/1917 (indications en lettres italiques noires). La ligne Michon est une ligne de chemin de fer privée annexée par l'armée allemande à son arrivée.

Référence du document reproduit :

- **Carte des transports et des dépôts allemands au sein du 3<sup>e</sup> B.A.K** d'après (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland ; 6 Bayer Reserve Division Bd. 39-41 ; 6 Bayer Reserve Division Bd. 39-42 ; 6 Bayer Reserve Division Bd. 9-46 )

IVR32\_20175901806NUD

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Schema du réseau téléphonique en date du 10 novembre 1916

Référence du document reproduit :

- **Schéma du réseau téléphonique [10/11/1915]** (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Munich, Allemagne ; Inf. Div. (WK) 8111-1)

IVR32\_20185900002NUCA

(c) Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction interdite

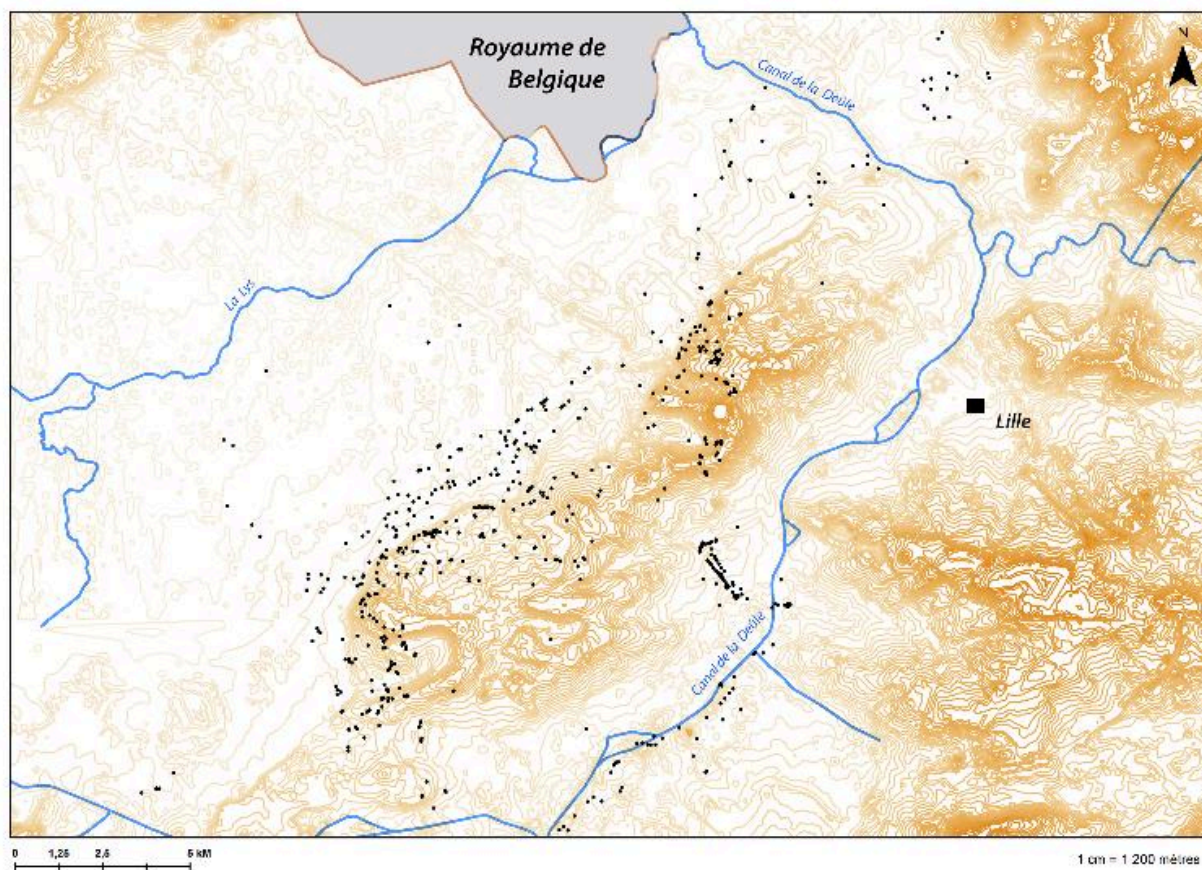
Carte britannique des abords de Lille figurant les dépôts de munitions et le réseau ferroviaire allemands au 01-10-1918

IVR32\_20175901802NUC

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) McMaster University, Hamilton, Ontario ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





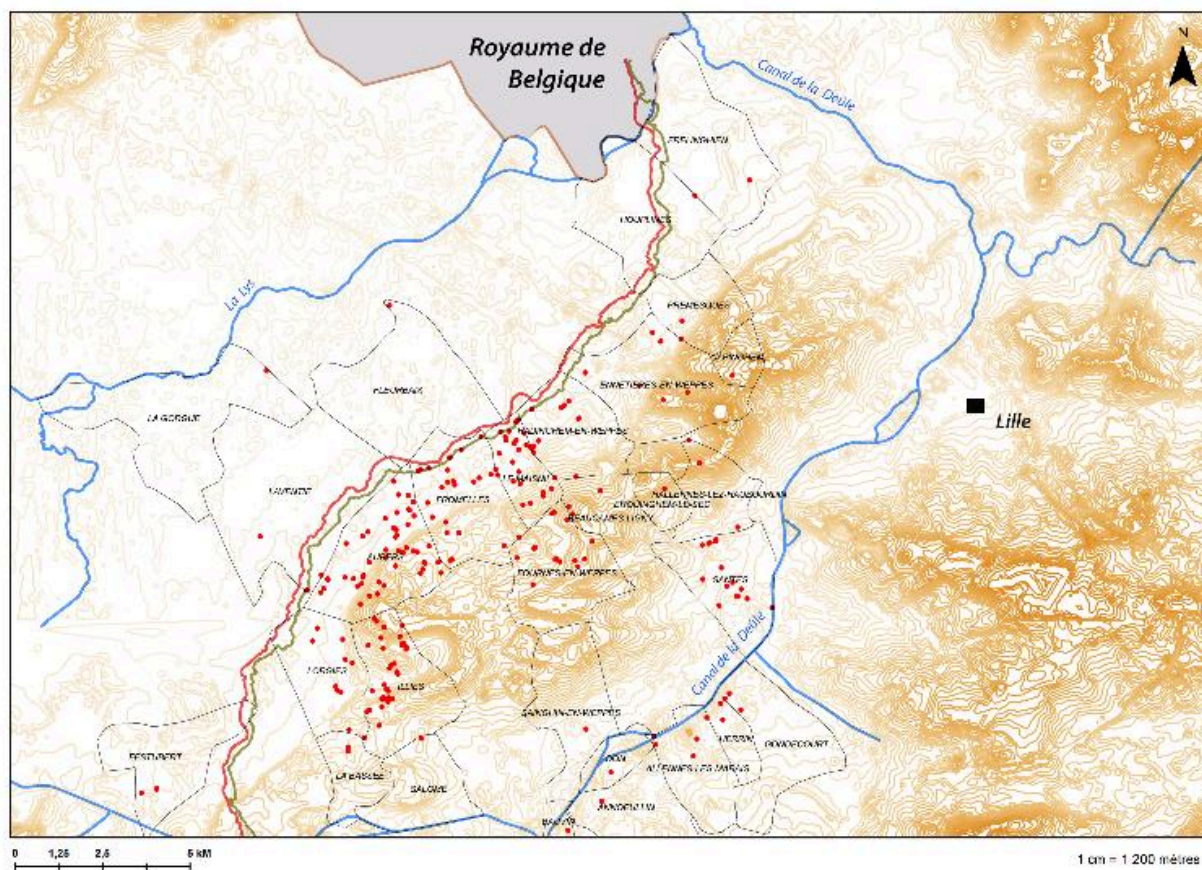
Edifices repérés à l'aide de photographies aériennes, de 1918 à nos jours. On en dénombre plus de 700, essentiellement allemands. Conséquence de l'urbanisation et de la mécanisation des campagnes, beaucoup ont disparus.

IVR32\_20175901803NUD

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Edifices retrouvés lors de l'étude ayant donné lieu à la rédaction d'une notice architecturale (environ 270).

IVR32\_20175901804NUD

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Portrait de Paul von Hindenburg, chef du Grand État-Major de l'Armée impériale allemande puis, de 1916 à 1918, Generalfeldmarschall.

Référence du document reproduit :

- **Portrait de Hindenburg** [s.d.] (AD Nord ; 15 Fi 1585)

IVR32\_20165901105NUC

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Nord (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



En août 1914, Von Rupprecht de Bavière contient les Français durant la bataille de Lorraine. Il participe au siège de Lille en octobre 1914 où il restera jusqu'à la fin du conflit.

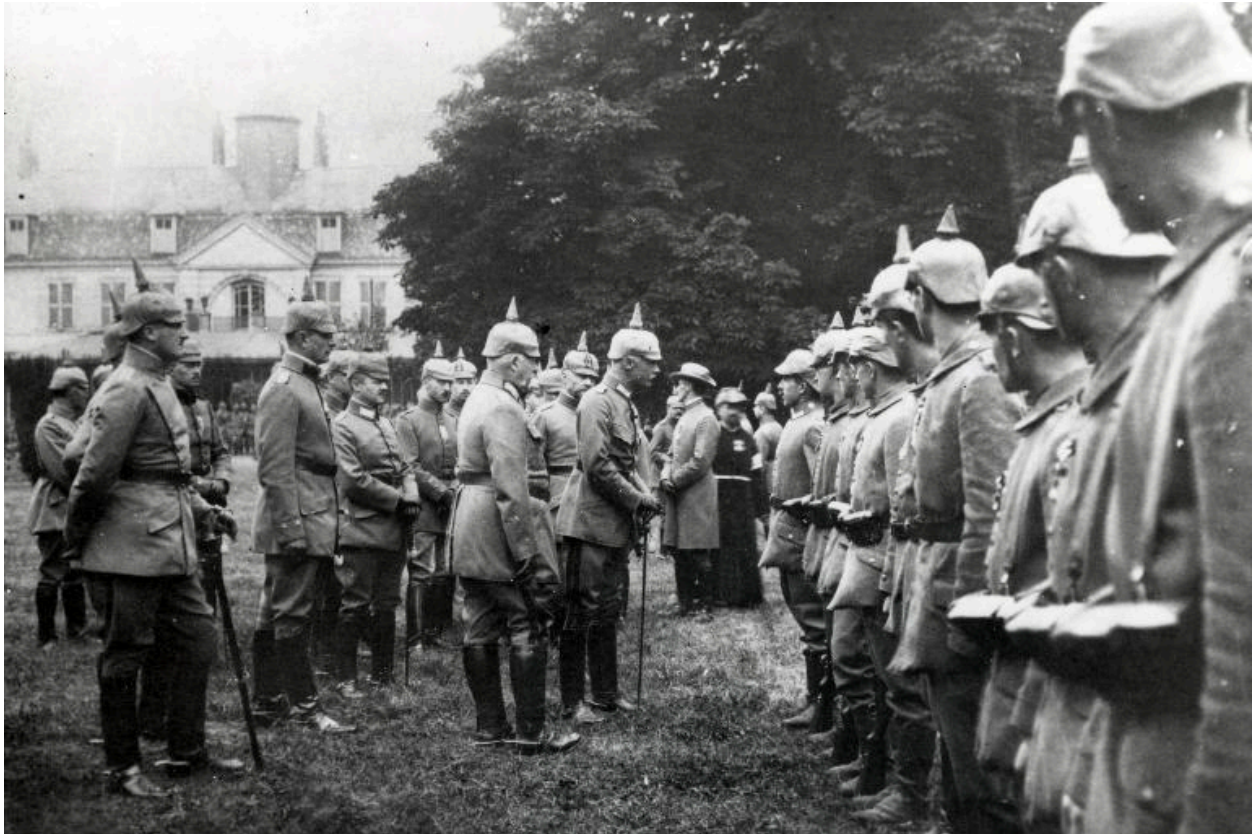
Référence du document reproduit :

- **Portrait de Von Rupprecht** [vers 1914] (AD Nord ; Série Fi, 15 Fi 301 bis)

IVR32\_20165901090NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Remise de décorations dans le jardin public d'Haubourdin, en septembre 1916, par le Kronprinz Rupprecht de Bavière (devant Hindenburg), aux hommes de la 21e d'Infanterie bavaroise.

Référence du document reproduit :

- **Remise de décorations dans le jardin public d'Haubourdin [vers 1915]** (AD Nord ; 15 Fi 686)  
AD Nord

IVR32\_20165901094NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Sortie de banquet à Haubourdin avec Louis III de Bavière, Von Rupprecht et Hindenburg

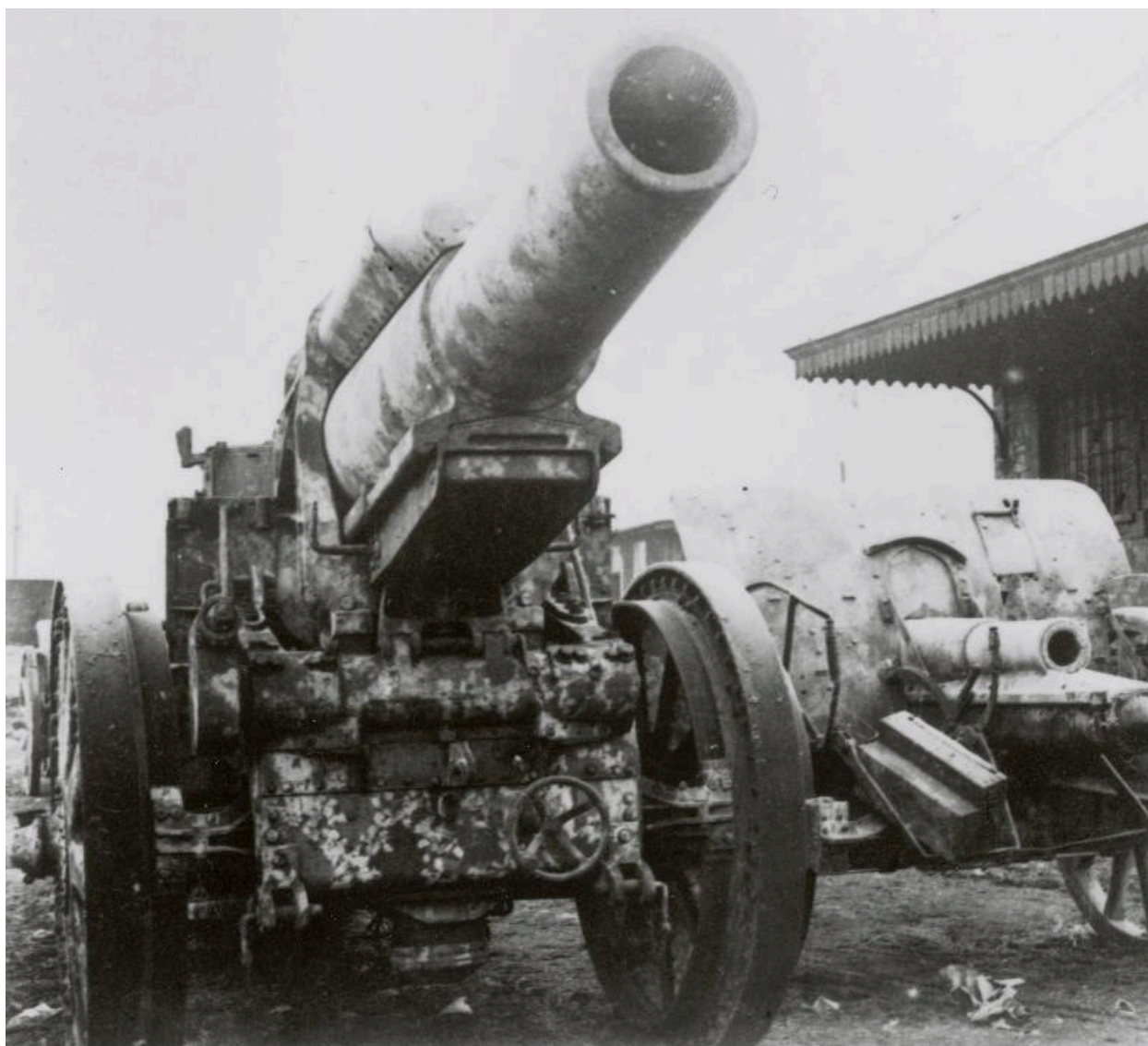
Référence du document reproduit :

- **Sortie de banquet à Haubourdin avec Louis III de Bavière, Von Rupprecht et Hindenburg**, [vers 1915] (AD Nord Série Fi ; 15 Fi 688).

IVR32\_20165901095NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Canon allemand de 240

Référence du document reproduit :

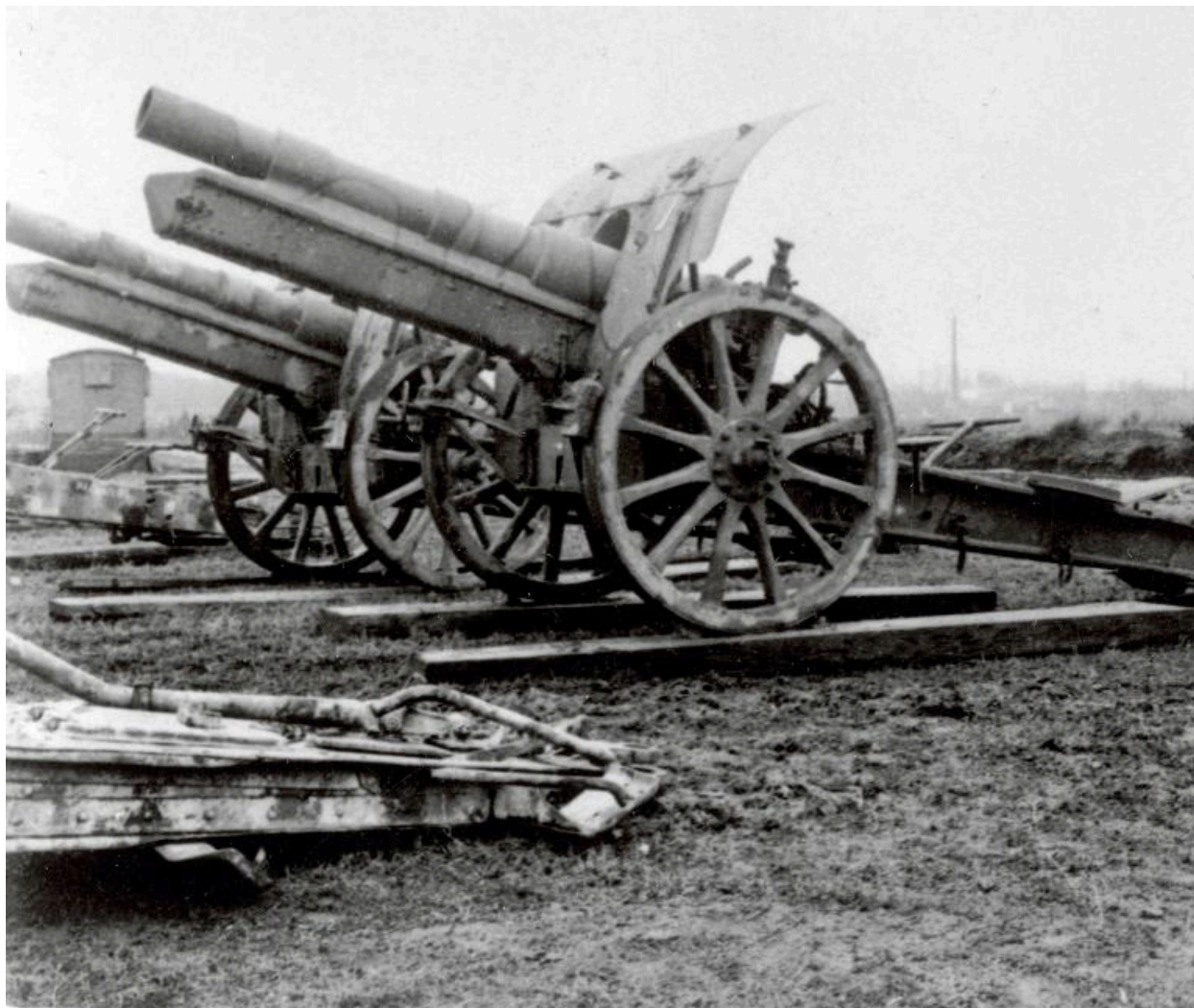
- **Canon allemand de 240** (AD Nord ; 15Fi 59)

IVR32\_20165901083NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Canon allemand de 155 court

Référence du document reproduit :

- **Canon allemand de 155 court** (AD nord ; 15 Fi 58)

IVR32\_20165901082NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Canons allemands de 150 Longs

Référence du document reproduit :

- **Canons allemands de 150 longs** (AD Nord ; 15 F1 59)

IVR32\_20165901084NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ruines de l'église d'Aubers en 1915

Référence du document reproduit :

- **Kirche von Aubers [1915]** (AD Nord ; 15 Fi 1098)  
AD Nord : 15 Fi 1098

IVR32\_20165901091NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des toits d'Aubers depuis un observatoire allemand en 1915

Référence du document reproduit :

- **Aubers en 1915** (AD Nord ; 15 Fi 491)

IVR32\_20165901092NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aubers, hameau de Piètre

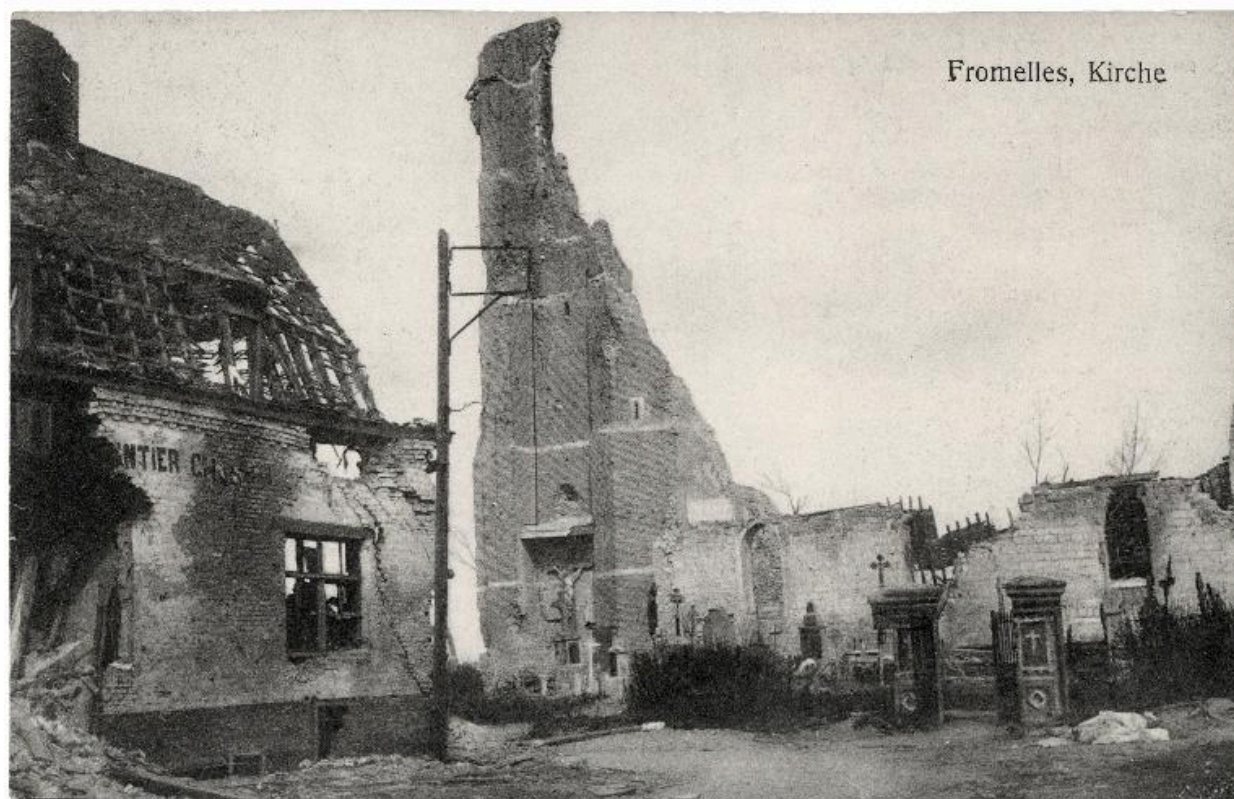
Référence du document reproduit :

- **Aubers, hameau de Piètre en ruines** (AD Nord ; 15 Fi 1100)

IVR32\_20165901100NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ruine de l'église de Fromelles

Référence du document reproduit :

- **Fromelles, Kirche** [s.d.] (AD Nord ; 15 Fi 679)  
AD Nord : 15 Fi 679

IVR32\_20165901093NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ruines de l'église d'Illies, sans date

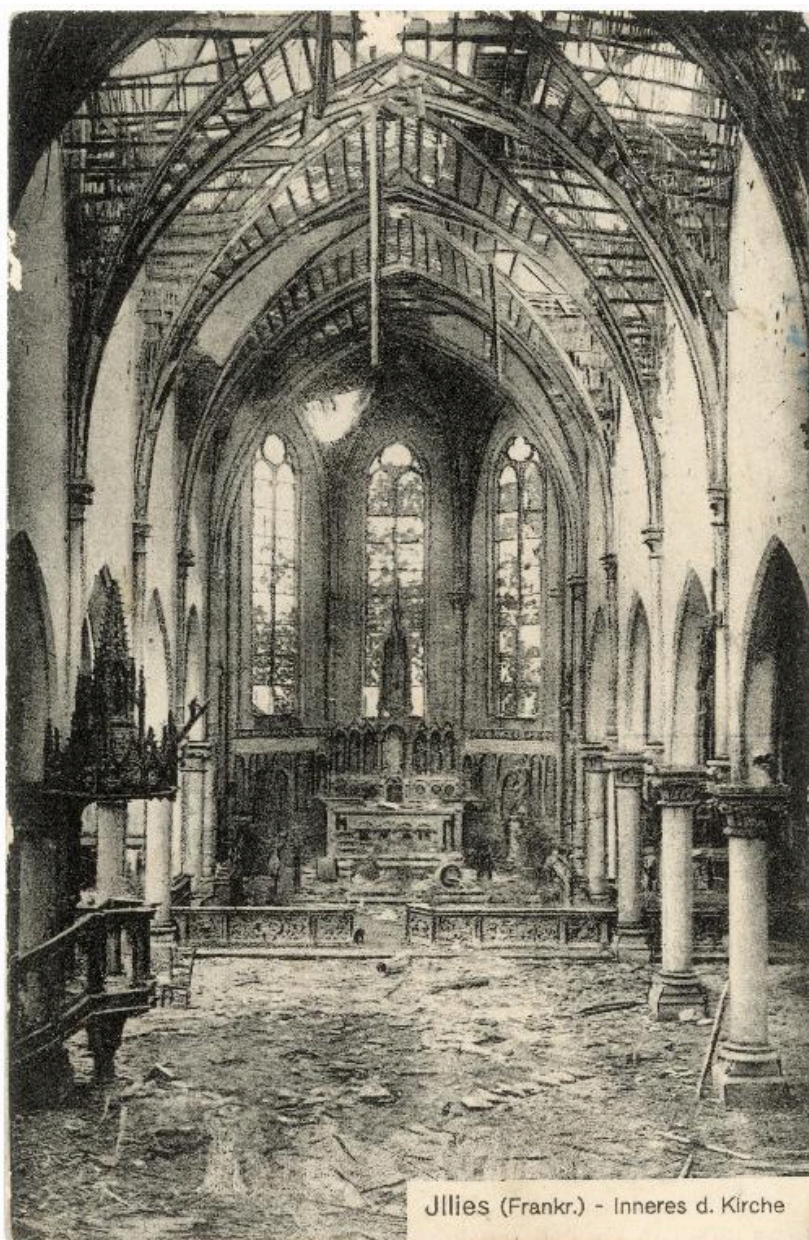
Référence du document reproduit :

- **Eglise d'Illies** (AD Nord ; 15 Fi 721)

IVR32\_20165901096NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Jllies (Frankr.) - Inneres d. Kirche

Eglise d'Illies en ruines. Vue interieure de la nef (sans date)

Référence du document reproduit :

- **Eglise d'Illies, vue intérieure** (AD Nord ; 15 Fi 781)  
AD Nord : 15 Fi 781

IVR32\_20165901097NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Ruines de l'église de Le Maisnil (sans date)

Référence du document reproduit :

- **Ruines de l'église de Le Maisnil vers 1916.** (AD Nord ; 15 Fi 1098)  
AD Nord : 15 Fi 1098

IVR32\_20165901098NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Maisnil pendant la guerre. Ferme endommagée et voie ferrée à faible écartement, le long de la route communale

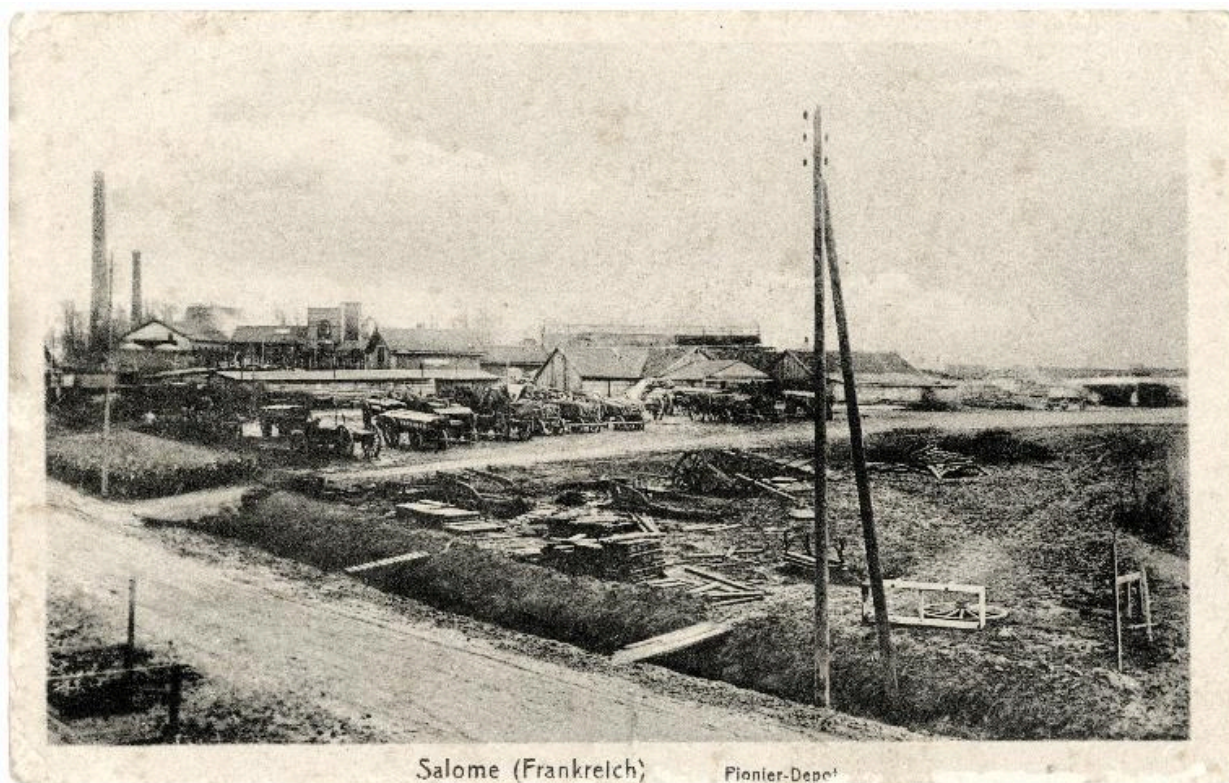
Référence du document reproduit :

- **Le Maisnil**, voie ferrée à faible écartement [vers 1916] (AD Nord ; 15 Fi 1099)

IVR32\_20165901099NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salomé, dépôt (Betriebsamt III)

Référence du document reproduit :

- **Salomé, Pionier Depot [s.d.]** (AD Nord ; 15 Fi 1101)  
AD Nord

IVR32\_20165901101NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le christ des tranchées : Vestiges d'un calvaire au milieu des tranchées à Neuve-Chapelle

Référence du document reproduit :

- **Neuve-Chapelle. Le christ des tranchées** (AD Nord ; 15 Fi 1102).

IVR32\_20165901102NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Pigaglio (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Panorama réalisé par montage de photographies prises de la Ferme Champigny en 1919 (aujourd'hui rue du Bois) à Laventie, en direction du sud-est. Au premier plan, les lignes britanniques.

Référence du document reproduit :

- **Photographies** (Imperial War Museum, Londres ; Q 442144 ; Q 442145 ; Q 442146 ; Q 442147).

IVR32\_20176200049NUCA

Auteur de l'illustration : Imperial War Museum (reproduction)

(c) Imperial War Museum, London, United-Kingdom ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates masquée sous la végétation à Ennetières-en-Weppes (non-étudiées).

IVR31\_20145904484NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aubers, casemate de communication optique 191.

IVR31\_20145904232NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aubers, casemate de commandement 303 sous la végétation.

IVR31\_20145904412NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Aubers, casemate d'artillerie 302.

IVR31\_20145904405NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Don, casemate 209.

IVR32\_20165901161NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Fournes-en-Weppes, casemate à mitrailleuse 71, sous la végétation.

IVR31\_20145904508NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Herrin, caemate à personnel 225 coupée par le milieu.

IVR31\_20145904858NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Illies, ensemble fortifié au lieu-dit Lannoy.

IVR31\_20145904881NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Maisnil, casemate 9.

IVR31\_20145905351NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Lorgies, casemate à mitrailleuse 122.

IVR31\_20146203040NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aubers, ensemble de deux casemates 193, sous la neige.

IVR31\_20145904247NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation